ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.—Au Canada, un an, $6 ; six mois, $3.

EDITION HEBDOMADAIRE.—Au Canada, un an, $2 ; six mois, $1.

Pour les Etats-Unis : Edition Quotidienne un an, $7.50 en or ; Edition Hebdomadaire, un an, $2.50 en or. Les frais de port inclus dans les deux cas.

☞ *Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement, pour moins de six mois. Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications au Bureau du Pays, rue Dollard, 12.*

LE PAYS

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, 7 centins par ligne ; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes, $40 pour l'année et $25 pour six mois le demi-carré de 10 lignes, $25 pour l'année et $15 pour six mois, avec le privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $2 pour un mois.

☞ *Toute annonce envoyée sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions sera publiée pendant six mois.*

XVIIIE ANNÉE. MONTREAL, JEUDI, 14 AVRIL 1870. NO. 130.

☞ LE MAGASIN D'UNE PIASTRE ☜

VIENT D'ETRE OUVERT

AU

NO. 264, RUE NOTRE-DAME, 264.

Ici vous trouverez aux prix les plus réduits du Canada des articles utiles et de parure qui sont tous vendus à $1.00 chaque. On trouvera :

Des plateaux pour 5 bouteilles, Tapis de table, Corbeilles à carte en argent, Abats-jour en verre, Raquettes, Curiosités Indiennes, Epinglettes et Pendants d'oreilles, Chaînes, Horloges de Trente heures, Bijoux en jais, Réfrigérant pour le beurre, Sucriers, Vases et bouteilles de toilette, Cannes pour messieurs, Sleighs d'enfants, Oiseaux chantant, Chaînes pour messieurs.

Avec un millier d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

PAS DE HUMBUG ! VENEZ VOIR VOUS-MEMES !

NO. 264, RUE NOTRE-DAME,

Vis-à-vis le magasin de D. A. Harper, Cathedral Block, Montréal.

UN IMMENSE ETALAGE

D'HABILLEMENTS D'ENFANTS,

TELS QUE

HABILLEMENTS COMPLETS POUR ENFANTS,

HABILLEMENTS COMPLETS POUR PETITS GARÇONS,

HABILLEMENTS COMPLETS POUR ADOLESCENTS,

CHEZ

J. G. KENNEDY & Cie.,

31, Grande Rue St. Laurent, Montréal.

Leur département d'habillements d'enfants contient le plus grand assortiment du Canada. C'est probablement la seule maison en Canada qui tienne un assortiment complet d'habillements d'adolescents, pour tous les âges. Leur fonds d'habillements d'enfants pour la prochaine saison s'élèvera à 2,000 habillements complets. Les prix seront extrêmement modérés. On peut se procurer des habillements complets de petits garçons pour moins de la moitié du cout de l'étoffe.

HABILLEMENTS POUR ENFANTS ;

Habillements complets Knickerbocker pour enfants, ... $2.50 à $5.00
" " écossais, ... $2.50 à $5.00
" d'écoles pour petits garçons $1.00 à $7.50
" de cadet " $1.00 à $7.50
Habillements complets de Byron pour petits garçons ..... $4.00 à $7.50
" Domaine " ..... $4.50 à $7.50
" Collège pour adolescents.. $4.50 à $9.50
" Visite " .. $4.50 à $9.50

J. G. KENNEDY & CIE., ont ouvert l'étage immédiatement au-dessus de leur magasin pour le commerce en gros de Draps, Tweeds, Habillements, etc.

Leur département de marchand-tailleur est sous la direction d'artistes de premier talent. Les pratiques seront très satisfaites de la coupe, de la main d'œuvre et du système correcte de ce département.

Leur fonds monstre de hardes faites pour hommes occupe presque la moitié de leur grand établissement, et pour le genre, la main d'œuvre et les garnitures, il peut soutenir favorablement la comparaison avec l'ouvrage ordonné dans la ville. Si un habillement complet ou une pièce ne donnent pas satisfaction à la pratique l'argent sera remis ou on prendra un nouvel ordre. 103

DIRECTORY DE LOVELL

POUR LA PUISSANCE ET LES PROVINCES.

POUR ETRE PUBLIÉS EN OCTOBRE 1870.

AVIS.—Apprenant que sans aucun droit on s'est servi de mon nom pour des Directories vendus maintenant dans les Provinces, et qui sont tout à fait étrangers à mes œuvres, et que dans d'autres cas il a été établi que mes Directories ont été abandonnés, je prie les personnes qui voudraient donner la préférence à mes œuvres, de s'enquérir si les personnes qui se présentent comme agissant en mon nom sont munies de lettres de créance satisfaisantes.

JOHN LOVELL, *Editeur.*

Montréal, 16 mars 1870.

DIRECTORY DE LOVELL.

Nous avons l'intention de faire ces DIRECTORES plus complets et plus exacts que ceux qui ont été faits jusqu'à ce jour sur le continent. Ils ne sont pas préparés par correspondance, mais par mes PROPRES AGENTS qui vont de *porte en porte* chercher les renseignements nécessaires. J'ai envoyé pour ce travail, dans les différentes paroisses, *quarante agents* avec vingt chevaux. Ceux-ci sont engagés surtout pour les villes et les villages éloignés du parcours du Chemin de Fer et des Bateaux à Vapeur ; car les endroits importants qu se trouvent sur ces lignes ont leur place dans le Directory, et il n'y a plus à ajouter que les changements qui ont eu lieu depuis que le Directory a été terminé.

Je dévance l'époque habituelle en faisant paraître en *Octobre prochain* le DIRECTORY DE LA PUISSANCE DU CANADA, et les SIX DIRECTORIES DES PROVINCES qui seront un index exact et complet à ceux de la PUISSANCE DU CANADA, de TERRE-NEUVE et de l'ILE DU PRINCE EDOUARD, et de plus un Indicateur, Directory et Livre de Références combinés, des six Provinces.

SOUSCRIPTION AU DIRECTORY DE LA PUISSANCE :

Puissance du Canada.....$12 monnaie courante
Etats-Unis..... 12 or
Angleterre et Irlande.....£3 stg.
France, Allemagne, etc.....£3 stg.

SOUSCRIPTION AUX DIRECTORIES DES PROVINCES :

Directory de la Province d'Ontario, 1870-71...$4 00
" " de Québec, 1870-71..... 4 00
" de la Nouvelle-Ecosse, 1870-71... 3 00
" du Nouveau-Brunswick, 1870-71... 3 00
" de Terre-Neuve, 1870-71..... 2 00
" de l'Ile du Prince Edouard..... 2 00

On ne recevra pas d'argent avant la livraison de l'ouvrage.

On connaitra le prix des ANNONCES en faisant application à

JOHN LOVELL, *Editeur.*

Montréal, 16 mars 1870. 108.

UNE TRES BELLE

BROSSE A CHEVEUX

Est donnée à toute personne qui achètera

AU-DESSUS DE $5

CHEZ

E. TURGEON,

A

L'ANCIEN MAGASIN

DE

M. MORISON

4 avril 1870. 121

JOURNAL "LE PAYS,"

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

"*La Compagnie d'Imprimerie et de Publication du Canada,*"

A ses bureaux

No. 12, RUE DOLLARD,

MONTREAL.

N. AUBIN, Rédacteur-en-chef.

CET ÉTABLISSEMENT D'IMPRIMERIE est aujourd'hui sur un pied tel qu'il ne saurait être surpassé par aucun établissement de ce genre dans le pays.

L'acquisition qu'il vient de faire, à des frais considérables, de Caractères de Fantaisie, de Presses et d'Encre des premières maisons de France et des Etats-Unis lui permet d'exécuter les ouvrages les plus délibats avec toute la netteté et toute la promptitude désirables et à des PRIX TRÈS-RÉDUITS.

Sous l'Acte de Faillite de 1869.

DANS L'AFFAIRE DE

ALEXANDER MACDONALD, de la Cité de Montréal, Marchand et Commerçant, faisant affaires sous les nom et raison de MACDONALD ET CIE., FAILLI.

Les Créanciers du Failli ci-dessus sont notifiés de s'assembler à mon Bureau, Bâtisse de la Bourse, en la Cité de Montréal, MARDI, le 19e jour d'AVRIL prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen du Failli et régler les affaires de la Succession en général. Le Failli est notifié d'y assister.

JOHN WHYTE,
Syndic Officiel.

Montréal, 30 mars 1870. cs—118

CORPORATION DE MONTREAL.

AVIS

Aux Hoteliers, Aubergistes, Cabaretiers et Epiciers.

Conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de la Province de Québec, maintenant en force, les HOTELIERS, AUBERGISTES et CABARETIERS sont tenus de déposer entre les mains du Greffier de la Cité LEURS DEMANDES de CERTIFICATS LE ou AVANT LE QUINZE MARS de chaque année, et " chaque demande sera accompagnée de la somme d'une piastre pour couvrir les frais d'annonces et les autres dépenses incidentes."

AVIS PUBLIC est de plus donné que toutes les licences d'Epiciers, maintenant en force, doivent être renouvelées le ou avant LE 1er. MAI PROCHAIN et que tous Epiciers qui seront trouvés après cette date vendant des liqueurs spiritueuses SANS LICENCE, seront poursuivis suivant la loi, et que le Bureau des Présidents ne fera la remise d'aucune amende imposée pour toute telle vente de Liqueurs Spiritueuses.

[Par ordre,]

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 14 février 1870. cfps—91

GRAINES ! GRAINES ! !

Les soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un Assortiment complet et choisi de GRAINES DE JARDINS ET DES CHAMPS importées d'Angleterre de France et des Etats-Unis, comprenant en partie les suivantes :—

Graines de Betteraves Rouges et de Navets à racines.
Choux St. Denis, Winningstadt et autres
Carottes Rouges et *Early Horn*
Choux-Fleurs hâtifs, Tardifs et le Normand, choux-fleurs
Céleri Rouge, Blanc et à Soupe
Blé-d'Inde sucré d'avance de Adams et Darling
Comcombres précoces Russe et Prickley
Choux et Laitues Romaines
Betteraves des Champs, Rouges et Jaunes
Melons Muscadés de Skillman, Melons Musqués, Melons doux des Montages, Melons d'Eau
Gros Oignons Américains Rouges et Blancs
Panais, Sucrés et Guernsey
Pois de toutes sortes
Radis de toutes sortes
Moelle de Courge, Hubbard et Boston
Tilden's Gén. Grant et autres Tomates
Navets, variétés Blanches et Jaunes
Navets Suédois (Ruta Baga) améliorés de Laing
Skervings et autres variétés
GRAINE DE LUZERNE — Alsyke, Rawdon Rouge Allemand, Allemand Blanc et de l'Ouest.
Graine de Mil, Herbe à Pelouse, Graine de Lin.

—AUSSI—

Gypse ou Plâtre de Terre
Super-Phosphate brut de Chaux de Baugh
Huile, Gateaux de Graine de Lin en Meule et en grain pour les animaux, etc., etc.

☞ Le prix le plus élevé sera payé pour la Graine de Lin et la Graine de Mil.

LYMANS, CLARE & CIE.,
15 mai 1869. aa-156

FAILLITES

Acte concernant la Faillite de 1869

DANS L'AFFAIRE DE

JOSEPH ANDRÉ LAPIERRE, de Montréal, FAILLI.

Je, soussigné, THOMAS S. BROWN, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic en cette affaire. Les Créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un mois.

T. S. BROWN,
Syndic.

Montréal 30 mars, 1870. bs-120

Acte concernant la Faillite 1869

DANS L'AFFAIRE DE

EDOUARD DORION, de Montréal, aubergiste, FAILLI.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée sujette à objection jusqu'au VINGT-CINQUIÈME jour d'avril courant, après quoi les dividendes seront payés.

JOHN WHYTE,
Syndic Officiel.

Montréal 6 Avril 1870. bs-126

AVIS DE DISSOLUTION.

La Société qui a existé entre MM. GODFROY LAGUE & THOMAS MASSÉ, comme Marchands faisant commerce à St. Césaire sous les nom et raison de " Lagüe & Massé," a été dissoute aujourd'hui de consentement mutuel.

M. Thomas Massé est seul chargé de la liquidation des affaires de la Société, et continue les affaires en son propre nom.

GODFROY LAGUE,
THOMAS MASSÉ,

St. Césaire, 5 mars 1870. as-125.

Société Mutuelle de Construction

DE MONTREAL.

L'ASSEMBLÉE pour le TIRAGE de la DOUZIÈME APPROPRIATION aura lieu le ONZE MAI prochain à SEPT heures et DEMI du soir, au Bureau de la Société, No. 10½, Rue St. Bonaventure.

L. H. CHARBONNEAU,
Sec.-Trésorier.

Montréal, 8 avril 1870. 125

1870.

IMPORTATIONS DU PRINTEMPS.

McIVER ET CIE.,

291, Rue Notre-Dame, 291

Ont maintenant ouvert leur Stock du Printemps de

CHAPEAUX!

Célèbres Chapeaux de Soie de LINCOLN ET BENNETT, de première qualité.
Célèbres CHAPEAUX de SOIE de S. et T. CARRINGTON, de première qualité.
CHAPEAUX de Soie "IMPÉRIAL," ne pesant que 4 onces, les plus légers et les plus confortables qui aient été manufacturés.
Chapeaux de DRAP MARRON et de CASIMIR NOIR.
Chapeaux CHRISTY'S OXFORD, les dernières modes.
Chapeaux TYROLEE en Feutre dur et mou.

AUSSI,

Les célèbres "Chapeaux PURITAIN," maintenant si à la mode.
Chapeaux en FEUTRE pour les JEUNES GENS et les enfants, en grande variété.
CASQUETTES OXFORD COLLÉGE.
Casquettes de DRAP et ECOSSAISES.
Et un Assortiment complet de Chapeaux Américains en Feutre Noir.

7 avril. am-124

313

D. HARMER.

L'ETABLISSEMENT le MEILLEUR MARCHE

EN CETTE VILLE POUR

BOTTES ET SOULIERS

De tous genres est au

No. 313, Rue St. Laurent.

1er avril. 120

APPRENTIS-IMPRIMEURS DEMANDES

DEUX APPRENTIS TYPOGRAPHE intelligent et dociles trouveront de l'emploi au journal le *Pays.*

CORPORATION DE MONTREAL.

Département de l'Aqueduc.

Le comité de l'Aqueduc désirant l'avancement des travaux d'agrandissement du Réservoir de la rue McTavish, et voulant en même temps donner une plus grande facilité aux Entrepreneurs, de se procurer de la pierre pour bâtir, le soussigné est autorisé à traiter avec les personnes qui désireraient se procurer de la pierre du dit réservoir, et qui s'engageraient à extraire la pierre et à l'enlever à leurs propres frais et risques.

L'ouvrage devra se faire sur la surveillance du soussigné.

LS. LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.

Montréal, Hôtel-de-Ville,
29 mars 1870. cs-cfps-117.

ANNONCES DIVERSES.

ALPHONSE DOUTRE & CIE.,

COIN DES

Rues Notre Dame et St. Gabriel.

LIVRES NOUVEAUX.

Say J. B., Cours complet d'économie politique.
Janus, Le Pape et le Concile,
Laudace, Le Christianisme et Rome,
Lanfrey, Histoire politique des Papes,
Guyot (Abbé), La somme des Conciles,
Mgr. Maret, Du concile général et de la paix religieuse,
Cormenin, Livres des orateurs, 18e édition, augmentée de portraits inédits.
Leroux, Des conciles ou de l'origine démocratique du christianisme.
Lord Macaulay, Histoire d'Angleterre.
Bancroft, Histoire des Etats-Unis.
Michelet, Histoire de France.
Ls. Blanc, Histoire de la révolution française.
Ls. Blanc, Histoire de dix ans.
Lamennais, œuvres complets.
Debay, Hygiène et physiologie du mariage, histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés.
Debay, Philosophie du mariage, étude sur l'amour, le bonheur, la fidélité, les sympathies et les antipathies conjugales.
Debay, Encyclopédie hygiènique de la beauté.
Barrière, Mémoire du Cardinal de Richelieu.
Langlois, Chronique de Michel Le Grand.
Hugo, Les misérables, les Travailleurs de la mer, L'homme qui rit, Chansons des rues et des bois, etc.
Sue, Le Juif Errant, les Mystères de Paris, etc.
Gaboriau, Le crime d'Orcival, le 13me Huzard, etc.
Sand, La Comtesse de Rudolstadt, Consuelos, Cadio, Théâtre complet, etc.
Lamartine, Poésies complètes, Graziella, Méditation, etc.
A. Karr, Le chemin le plus court, les Guêpes, etc.
Paris illustré ou Paris guide.
Classiques, Grecs, Latins.
Livres italiens.

Livre de Médecine.

Médecine légale, Orfila, Casper, Duvergié.
Matière Médicale, Bouchardat.
Maladies des femmes, Churchill.
Accouchements, Cazeaux.
Anatomie Chirurgicale, Velpeau.
Maladies Vénériennes, Hunter, Astruc, Vidal.
Maladies des yeux, Carnet.
Auscultation, Barth et Roger.
Dictionnaire, Nysten.
Compendium of Medecine, Neil et Smith.
Practice of medecine, Barlow.
do of Physic, Watson.
Surgery, Ericksen.

Droit Civil.

Demolombe, Duranton, Boileux, Locré, Pothier, Troplong, Huc, Zachariæ, Demante Vazeille, Berriat Saint Prix, Poujol, Desquiron, Toull er et Duvergier, DeBellefeuille.

Dictionnaires.

Répertoire de Merlin, de Guyot, Favard de Langlade, Corps du Droit Français, Galisset.

Droit Commercial.

Bedarride, Bravard Veyrières, Pardessus, Nicolin.

Procédure Générale.

Boncenne, Bioche, Rodière, Boitard, Carré et Chauveau, Doutre.

Traités ex-professo.

MARIAGE. Rodière et Pont, Bonnet, Bellot.
PREUVE. Bonnier, Solon.

JURISPRUDENCE.

Commentaires sur les lois anglaises, Blackstone.
Prescription, Leroux de Bretagne.
Revue historique du droit français et étranger.
Repertoire de Jurisprudence et question de droit, Merlin.
Journal du Palais, Question de Droit, Merlin, Coulon.
Surenchères, Petit.
Expropriation, Daffrey, Del Marmol,
Jugement, Poncet,
Droit Naturel, Ahrens.
Actions, Bonjean.
Principe de droit, Pradier et Fodéré.
Institutes de Justinien, Ortolan, Etienne.
Justice de paix, Bourbeau.
Saisie immobilière, Chauveau.
Droit maritime, Gauchy, Lucchisi-Palli, Caumont.
Droit international, Domin-Petrushevecz, Pascal Fiore.
Contrainte par corps, Fœlix.
Droit de Retention, Ragon.
Obligations, Larombière.
Servitudes, Pardessus.

MUSIQUE.

Nous venons de recevoir la plus belle collection de musique de Paris que l'on puisse voir dans cette ville, et nous invitons respectueusement le public à venir l'examiner.

BLANCS.

Nous venons d'augmenter considérablement nos blancs, de tout genre,

ALPHONSE DOUTRE ET CIE,
Coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel.

21 fév. 86

A LOUER.

Une maison à deux étages sur la Rue St. Dominique, près du Marché St. Lausent. Possession au premier Mai. Conditions faciles.

S'adresser à

DAVID LEBLANC,
Acton Vale, Et.

8 avril 1870. 125.

C. A. DUMAINE,

EXPRESS DE VILLE,

NO. 4, RUE CAMPEAU.

Tout en remerciant mes amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu me donner jusqu'à ce jour, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai toujours des WAGONS pour les DÉMÉNAGEMENTS, ainsi que pour TRANSPORTER les PIANOS.

CARROSSES.

J'ai aussi à offrir en location au public, plusieurs Carosses à deux Chevaux et à un Cheval.

CORBILLARDS ET CERCUEILS.

Je tiens aussi comme par le passé, des Corbillards, Sculptés de première et seconde classe ; des Corbillards Vitrés de première classe, ainsi que pour enfants.

J'ai toujours en magasin un grand assortiment de Cercueils en Bois et en Fonte.

LE TOUT A TRES BAS PRIX.

C. A. DUMAINE,

No. 4, Rue Campeau, Montréal.

9 avril 1870. as-126

ANNONCES DIVERSES.

GLACE ! GLACE ! GLACE !

Conditions pour fournir de la Glace pendant l'année 1870.

Pour être livres tous les jours (deux fois le Samedi pour la consommation du Dimanche) du premier jour de Mai au premier jour d'Octobre:

10 livres par jour pour la saison.....$5.00
20 do do do 7.50
30 do do do 9.50
40 do do do 11.50
50 do do do 13.50
10 do do pour un mois..... 1.50
20 do do do 2.00

La Glace sera livrée pendant le mois d'Octobre (trois fois par semaine) aux personnes qui le désireront, aux prix ci-dessus dans la proportion d'un mois.

Les plaintes contre les conducteurs des voitures pour négligence seront promptement prises en considération. Dans le cas d'omission dans la délivrance de la glace, on devra immédiatement en donner information au Bureau, et la délivrance sera faite immédiatement.

Les Vapeurs, les Hôtels, etc., seront pourvus en quantités plus considérables à des conditions libérales.

Conditions : — *Strictement payable au comptant et d'avance.*

D. MORRICE & CIE., 230, Rue McGill,
(Quatre portes du carré Victoria.)

22 mars.-cm.

LES MARCHANDISES

DE

Perrault et Merrill,

HURTUBISE et HAMILTON,

LANGLOIS & CIE.,

A. E. MONTMARQUET,

Et plusieurs autres FONDS DE BANQUEROUTE

AINSI QUE

$30,000 de Marchandises Nouvelles

Ont été transportées

450, *RUE NOTRE-DAME,*

(Près la Rue McGill,)

Dans l'ancien magasin occupé pendant 10 ans par M. JAS. MORISON.

Le tout sera vendu sans s'occuper du prix coutant.

EDMOND TURGEON.

8 avril 1870. 125

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le soussigné, Jean-Baptiste Livernois, commerçant de la Cité de Montréal, fera application à la prochaine Session du Sénat du Canada pour en obtenir un Bill de Divorce d'avec sa femme Lucie Casavant dit Ladébauche, pour cause d'adultère et autres causes.

JEAN BAPTISTE LIVERNOIS.

Montréal, 21 octobre 1869. tm—292

AUX IMPRIMEURS !

S. COLLINS

FABRICANT

D'ENCRES A IMPRIMER,

SPÉCIALITÉ

D'Encres de la meilleure qualité

NOIR DE JAIS,

POUR IMPRESSION DE

LIVRES ET JOURNAUX,

—AUSSI—

ENCRES DE COULEURS

DEPOT ET FABRIQUE

12, RUE FRANKFORT,

NEW-YORK.

M. COLLINS est le fournisseur de la Maison LOUIS PERRAULT ET CIE., à Montréal, et le *Pays*, dont l'élégance typographique est si fort remarquée, est imprimé avec

L'Encre à Journaux

—DE—

COLLINS.

PRIX MODÉRÉS, toute encre vendue par la Maison est garantie.

Les imprimeurs, qui n'ont jamais employé ces encres, sont invités à les essayer. Ils verront qu'elles sont tout à fait égales sinon supérieures à toutes celles que l'on trouve sur le marché.

31 janv. aa—68

FEU!! FEU!!

MARCHANDISES MOUILLÉES.

Le Magasin No. 201, RUE NOTRE-DAME, 3me porte ouest du Palais de Justice, ayant passé au Feu dimanche dernier, MM. F. & H. GUERIN vendront un lot considérable de Marchandises Endommagées par l'eau, JEUDI le 14 courant, et les JOURS SUIVANT.

Ces Messieurs étaient assurés dans les Bureaux d'Assurance North British et Mercantile, et Citizens, qui se sont empressés de payer leurs réclamations.

QUINZE COMMIS demandés pour Jeudi matin.

13 avril. dl-129

Toits d'Ardoise Plastique.

Les soussignés sont maintenant prêts à exécuter tous les ordres pour des toits d'ardoise plastique sous le plus court avis et de la meilleure manière

Ils demandent le plus complet essai de sa valeur et ont la confiance qu'il suffit de l'employer pour qu'elle puisse surpasser toute autre sorte de matière.

La peinture d'ardoise plastique sera regardée comme la meilleure et la moins couteuse des matières, pour préserver ou réparer les toits en fer ou en ferblanc.

D. H. FERGUSON et Cie.
chez R. WARMINGTON et Cie.
106 rue McGill.

13 avril bs—129

ON DEMANDE

1000 Journaliers.

Le et après le PREMIER MAI prochain, de l'emploi permanent, durant la saison d'Eté, sera donné à MILLE HOMMES sur la ligne du Chemin de Fer du Canada Central, entre Ottawa et Carleton Place—distance de 28½ miles.

S'adresser au Bureau du Chemin de Fer du Canada Central, près l'Hôtel Russell, Ottawa, ou au soussigné à Brockville.

☞ Les hommes seront transportés gratuitement de Brockville à l'endroit où ils doivent travailler.

H. ABBOTT,
Entrepreneur.

7 avril 1870. 124

FEUILLETON.

LE CLOU D'OR

Suite

—Ce n'est rien fit-elle, avec ce même sourire d'autrefois, courageux et doux.—Mais comment êtes-vous là, mon Dieu ! que vous est-il arrivé ? Vous êtes bien pâle et sans doute transi ! Venez vitement près du feu.

Comme en parlant elle étendait la main vers le timbre, Termette que Roselin venait d'avertir, parut, surprise, joyeuse et interrogative.—Qu'allez-vous prendre ? me dit Lucile. Avant toute autre chose un bol de vin chaud, n'est-ce pas ? Oui, va, Termette, hâte-toi.—Vous avez monté à pied, reprit-elle ; mais par quel train arrivez-vous à ces heures-là ? Vous n'avez pas encore vu M. Joubert ; je vais l'envoyer chercher. Mon père est absent. Il est à Lyon, d'où il me laisse sans nouvelles depuis quelques jours.

—Au fait, lui dis-je, j'oublie ma commission, ce paquet de la poste que m'a remis votre berger ; il contient peut-être ce que vous attendez.

—Ah ! oui, une lettre de lui ! Vous permettez, n'est-ce pas ?...Bien !...sa santé est bonne et son épitre courte parce qu'il m'attend. Il veut que je profite pour prendre mes vacances de cette dernière période d'hiver.—Et cela, qu'est-ce donc ? lit-elle en regardant une autre enveloppe : une lettre du lycée ? Ce n'est point la date du bulletin trimestriel ; qu'y a-t-il ? que me dit-on ?

Elle lut quelques lignes et sa figure peignit aussitôt l'étonnement ; puis successivement la douleur jusqu'au désespoir. Elle s'appuya au montant de la cheminée sans pouvoir achever la lettre qui tremblait dans sa main.

—Mais qu'avez-vous donc, mon Dieu ? que vous apprend-on de si terrible ?

—Je ne sais, dit-elle sourdement, j'ai peut-être mal compris...Térence !... ô mon pauvre petit Térence !... Les sanglots lui coupèrent la voix.

—Térence ?... eh bien, quoi ?... qu'arrive-t-il ?... J'étais aussi anxieux qu'elle même.

Incapable de parler, Lucile me tendit la lettre ; je lus ceci :

" Mademoiselle,

" Depuis deux jours j'aurais dû vous avoir prévenue d'une circonstance pressante et grave qui concerne votre neveu adoptif. Tout d'abord, je vous prie d'excuser ce retard en considération des épreuves douloureuses qu'ont eues pour moi ces terribles journées, pendant lesquelles ma fille cadette s'est trouvée entre la vie et la mort.—Tout danger heureusement a disparu.

" Jeudi, avant hier, alors que ma pauvre petite râlait sous les étreintes du croup, une dame se présenta au lycée et insista tellement qu'on me l'amena. Cette étrangère : Mme Déryabine, venait chercher le petit Térence dont elle se dit être la mère... "

—La mère ! Laure !... Térence ! serait-il possible ! Comment ? Lucile, Térence n'est pas votre neveu ?... Comment l'aviez-vous ? que vous est-il donc ?...

—C'est un enfant que j'ai trouvé mourant, adopté, chéri comme un frère et que je vais perdre, répondit avec peine la pauvre Lucile étouffée par ses sanglots.

—Non ! non ! rassurez-vous, Lucile, car cet enfant ... c'est mon fils ! oui, mon fils, recueilli, élevé par vous ! mon fils, dont vous êtes ainsi la vraie mère. C'est un miracle assurément. Je n'y comprends rien ; mais j'y crois de suite tant je suis heureux.

Je ne sais tout ce que je lui disais dans mon désordre. Elle, les yeux grands ouverts, les lèvres agitées, me regardait en silence et comme en rêve. Elle ne faisait ni questions, ni objections. Il est des moments où l'âme surexcitée accepte tous les prodiges sans surprise.

—Et la mère ? dit-elle tout à coup.

—Je l'ai revue avant-hier pour la première fois

—Ah ! fit simplement Lucile en retirant sa main d'entre les miennes. Je ne la retins pas : toute impression s'effaçait pour moi en ce moment sous le coup de la révélation reçue. Cet étrange mystère qu'elle entrouvrait, tout-épaissi de mensonges et d'aventures ténébreuses, me bouleversait. Mes pensées s'effaraient en voulant le sonder.

(A CONTINUER.)

Le Steamer Samaria.

Un des passagers du *Samaria* nous communique la lettre suivante qui a été publiée dans les journaux européens, et le fait suivre de commentaires qui intéresseront nos lecteurs :

A bord du steamer *Samaria*,
En mer, 14 mars, 1870.

MM. GUION & CIE., Liverpool.

Messieurs,

Nous, les passagers de première classe du steamer *Samaria*, de la ligne Cunard, dont deux capitaines de navire bien connus et d'une longue expérience, considérons de notre devoir de vous rapporter ainsi qu'au public les fait suivants :

Le *Samaria* a quitté Liverpool le 26 février 1870, en destination de New-York, avec un plein chargement, ayant à son bord la malle et 240 personnes, y compris l'équipage. Le 3 mars l'arbre de l'hélice s'est brisé et le navire a été dirigé à la voile sur Queenstown. Le 12 mars à 10 h., a.m., étant sous le degré de latitude 50.53 Nord, et de longitude 21,24 Ouest, la mer étant d'un calme plat, avec un léger vent S., S.-O., nous aperçumes un de vos steamers, allant à l'Ouest, supposé être le *Manhattan*, capitaine W. Forsyth. Dans la vue d'attirer son attention sur notre condition, le capitaine Martyn du *Samaria* tira plusieurs coups de canons et au moyen de signaux conforme au Code Commercial, il fit comprendre que la machine était arrêtée par accident et qu'il désirait communiquer avec le second navire. Le capitaine fit aussi amener la voile de perroquet, mais l'autre vaisseau a continué sa route sans nous donner la moindre marque attention ; il s'est contenté de hisser son pavillon. Lorsque le *Samaria* était en vue de de votre navire, il n'en était pas éloigné de plus de six milles car nous voyions avec la lunette les personnes sur son pont. Il était impossible au *Samaria* de se diriger sur votre navire à cause du peu de vent qui ne lui permettait pas d'obéir au gouvernail ; nous sommes convaincus que le Capitaine de votre navire n'a pas subitement entendu le canon, mais il a compris aussi que nous avions un grand besoin de son aide. C'est si bien le cas, que lorsque nous avions fait entendre le premier coup de canon, deux voiliers allant à l'Est et étant plus au vent que votre navire, vinrent à nous et s'enquirent s'ils pouvaient nous être utiles Dans notre opinion, une conduite aussi inhumaine de la part du Capitaine de votre navire, à l'égard d'un bâtiment en détresse, demande une punition prompte et exemplaire.

Nous avons l'honneur d'être,
Messieurs,
Vos obéissants serviteurs.

Signé, W. Champion
Wm. B. Dunbar,
R. Barclay-Allardice,
William Heath,
Alexander Stephen,
Concile R. Boss,
W. J. Wardell,
George R. Worthgrame,
D. J. Kendrick,
P. G. Germaine,
Gonzalve Doutre, B.C. L.
Otto Lucius,
Henry Wellings,
A. A. Wellings,
Elizabeth Golvin,
Joseph Johnson.

Le *Samaria* n'a pu se diriger sur Queenstown que le 20 mars, où il a été remarqué dans la nuit. Les passagers de première classe seulement ont été transportés sur le *Java*, qui est arrivé à New-York le 30 mars, après une heureuse traversée de 12 jours. Les passagers du *Samaria* ont donc été 33 jours sur mer, dont 14 dans une mortelle inquiétude. Ce navire n'avait pas suffisament de voiles pour se diriger, et le plus souvent il a été à la merci du vent. Les accidents sur mer sont nombreux pendant la saison de l'hiver. Le *City of Boston* a été une perte si grande à la Compagnie Inman, qu'elle a compris la première que si les navires ne venaient pas au secours les uns des autres il n'y avait plus de protection sur mer pour les passagers et de garantie pour le commerce. La première nouvelle qui a été transmise à Liverpool au sujet du *Samaria*, l'a été par les passagers du *City of Brooklyn*. Ils avaient reconnu que le vaisseau appartenait à la ligne Cunard. On a demandé au Capitaine pourquoi il n'avait pas offert assistance à un navire, qui lui avait fait de signaux, indiquant qu'il était en détresse. Sa réponse à été si peu satisfaisante que la Compagnie s'est vu dans la nécessité de le suspendre. Il faut espérer qu'il en sera fait autant au capitaine du *Manhattan*, de la Compagnie Guion, aussi coupable l'un que l'autre, car il y a eu demande d'aide dans les deux cas et on a refusé le secours que le moindre sentiment d'humanité conseillait d'offrir le premier, je dirais même que ce dernier est plus coupable, car c'était dans la nuit que nous avons rencontré le *City of Brooklyn* et le temps était mauvais, tandis que le *Manhattan* a été reconnu en plein jour, dans un moment calme. Au reste il s'est arrêté suffisamment de temps, pour ne pouvoir plaider ignorance sur notre condition.

C'est dans la soirée du 3 mars que l'arbre de l'hélice s'est brisé. Il y avait six jours que le navire avait laissé Liverpool. Il était à moitié chemin. La préoccupation du capitaine Martyn était d'empêcher le navire de sortir de la ligne suivie par les steamers. Le vent ne s'y prêtait pas. Le *Samaria* aussi ne pouvait se diriger facilement, ses voiles n'étaient pas en nombre suffisant. Chaque jour amenait des souffrances et de cruelles déceptions. Le vent qui poussait, le lundi, le navire vers Queenstown, l'en éloignait le mardi, et ainsi de suite.

L'inquiétude des passagers ne consistait pas seulement dans le péril dans lequel se trouvait le *Samaria*, mais encore dans l'incertitude d'avoir des aliments pendant le temps qu'ils resteraient en mer dans cette position critique. L'orage secouait parfois le navire à le briser et le vent nous poussait à l'aventure. Une fausse gaieté règnait à bord, de nerveux éclats de rire se faisaient entendre. On allait jusqu'à demander lequel servirait de *beefsteak* et de *roastbeef* aux autres. On trouvait l'idée drôle, on en riait, mais du bout des lèvres seulement. Lorsque le *Manhattan* nous est apparu, les passagers ont pris une physionomie toute riante. On bourrait les canons, un tapage d'enfer se faisait autour de nous avec un entrain admirable. L'odeur de la poudre avait un véritable parfum. On suivait avec anxiété les mouvements de l'autre vaisseau, et lorsqu'il s'est arrêté, nous avons cru qu'il voulait se diriger sur nous. C'est alors que les signaux ont commencé sur le *Samaria*.

Les signaux de jour et de nuit sont réglés par deux Codes. Le plus ancien est le Code Marryat, l'autre le Code commercial. Ils se ressemblent tous deux quant aux signaux de nuit, ils se font au moyen de fanaux.

Le Code Marryat est un système télé-

graphique, sans être électrique bien entendu. Pour indiquer que le navire procède suivant le Code, on hisse au grand mat un pavillon rouge, blanc et bleu, couleur sur le large. Il se compose de dix chiffres représentés par un nombre égal de pavillons. Le code contient sous un chiffre particulier une série de questions et réponses embrassant presque toutes les circonstances sous lesquelles peut se trouver un vaisseau. L'idée première était ingénieuse, mais comme le nombre des questions et réponses était très considérable, le système devait être à la longue très compliqué.

Le bureau de commerce de Londres en 1866, a proposé un autre code qui a reçu l'approbation de la France, de la Russie et de l'Italie, et qui est généralement suivi par tous les steamers. On l'appelle le code commercial. Son système est alphabétique; autant de pavillons que de lettres. L'adjunction et la transposition de ces 25 lettres ou pavillons peuvent référer à une quantité considérable de questions et réponses. Certaines conditions d'un vaisseau étant reconnues comme fréquentes, se trouvaient résumées par la réunion de certaines lettres de convention. Il suffit d'avoir vu opérer les deux systèmes pour donner la préférence au code commercial. Pour indiquer que l'on se sert de ce code, on hisse sur le petit mât, en arrière du navire, un pavillon britannique et un autre en pointe rouge et blanc, par bandes, sur le large de trois des premières et de deux des dernières, s'entremêlant de manière à ce que la bande rouge commence et termine.

Il est dit dans la lettre ci-dessus que le capitaine du *Samaria* fit aussi descendre la voile de perroquet. Ce signal veut dire que le vaisseau est en détresse. Pendant que le *Manhattan* se se contentait de hisser son pavillon et continuait la route, deux voiliers à notre gauche entraient en communication avec nous suivant le Code Marryat et nous offraient leur assistance. Le *Samaria* demandait à être remorqué et les voiliers ne pouvaient lui être d'aucune utilité.

Les commentaires sont inutiles pour démontrer la conduite odieuse du capitaine du *Manhattan*. Savait-il depuis quand nous étions sur la mer? S'est-il enquis si nous manquions de vivres? Il y avait alors 15 jours que le *Samaria* était parti de Liverpool et 9 jours qu'il allait à l'aventure sur l'océan. On conçoit facilement l'état dans lequel se trouvaient les esprits: 240 personnes qui se voyaient délaissées sur l'immensité de la mer par le seul vaisseau qui pouvait les sauver. C'était aussi le premier qui avait été reconnu depuis neuf grands jours. Si le découragement s'emparait de quelques esprits il avait sa raison d'être, puisque nous étions à la merci du vent, qui rejetait le navire hors de la ligne parcourue par les *steamers*. Chaque vaisseau qui laissait Liverpool le mardi et le samedi était l'objet d'une espérance. On croyait le rencontrer, mais la fatalité semblait se donner un plaisir d'accumuler déceptions sur déceptions. Pendant plusieurs jours un épais brouillard nous enveloppât, et le vaisseau fut poussé par le vent dans une direction inconnue, il était impossible de voir à plus d'un mille devant nous. Il nous est arrivé, parfois, de voir le vent nous pousser vers les côtes de France, à l'extrémité opposée du lieu de notre destination. Enfin le vingt-deuxième jour, le vent nous ayant rapproché de Queenstown à une distance de 40 milles, une chaloupe a été descendue à la mer et douze hommes de l'équipage se sont, sacrifiés pour nous sauver. Avec quel enthousiasme on les a vus se diriger vers le port de salut. Nous comptions à chaque heure la distance qu'ils avaient parcourue. Partis à 2 heures de l'après-midi, samedi (19 mars) ils ne sont arrivés qu'à 6 heures du matin dimanche, à Queenstown. Ils avaient ramé pendant seize heures sans se reposer un instant. Ce dévouement différait un peu de la conduite du capitaine du *Manhattan*. Enfin les côtes de l'Irlande se sont détachées dans l'immensité et nous ont apparu. Dans l'après-midi de dimanche, le *Lord Clyde* est venu remorquer le *Samaria*, et, dans la soirée, les passagers de première classe pouvaient seuls être embarqués sur le *Java* qui nous attendait dans la rade depuis 4 heures p.m. Les autres passagers ont du attendre un autre steamer. Ainsi se sont terminées nos misères sur le *Samaria*.

LE PAYS

MONTRÉAL, 14 AVRIL 1870

La Riviere-Rouge.

Les événements se compliquent, la situation s'aggrave. A tel point que l'invasion fénienne semble n'avoir été organisée que pour faire diversion et détacher l'esprit public d'un sujet qu'il prend beaucoup trop à cœur. Au milieu du bruit, des clameurs de toutes sortes, des meetings passionnés, il devient fort difficile de faire écouter la voix de la raison. Nous l'avons essayé sans compter beaucoup réussir.

Nous avons publié les principaux documents officiels concernant les négociations relatives au Nord-Ouest; et tous les esprits refléchis qui examineront ces pièces avec impartialité, ne pourront que condamner la conduite inconsidérée de notre ministère. Avoir à traiter, pour la première fois, une question extérieure et s'en acquitter aussi mal qu'on l'a fait, c'est donner à la métropole, au monde entier, la plus triste idée de notre capacité politique.

Chose affligeante, loin de nous servir de leçon, le passé semble au contraire nous rendre plus aveugle, et la seule conduite que l'on veuille adopter parait être cette logique fatale qui, une fois la faute commise, entraine irrémédiablement à des fautes plus grandes.

Les meetings convoqués n'ont point envisagé la question politique, la question des droits, la seule vraiment importante; ils se sont bornés à l'expression, respectable il est vrai, de regrets pour la mort de Scott, mais nul orateur n'a osé discuter le droit indéniable que toute population a de résister à l'oppression.

Nos compatriotes anglais ont le tempérament trop constitutionnel pour agiter ce sujet; car par leurs mœurs et leur sens droit, ils eussent été portés à soutenir l'insurrection; ils ont intentionnellement préféré s'adresser au sentiment qu'à l'intelligence, au cœur qu'à l'esprit, et transformer une cause politique en une question d'humanité. Ce courant imprimé à l'opinion sert peut-être un certain parti, donne cours à d'anciens ressentiments, mais il ne fera jamais que la vérité soit le mensonge, ni que les droits du Nord-Ouest aient été périmés par la mort du malheureux Scott.

En ce moment comme au premier jour, avant le départ comme depuis le retour de M. McDougall, la situation n'a pas changé. Nos ministres ont commis plus de sottises, et c'est là tout.

Or on parle aujourd'hui d'expédition au Parlement, dans le Sénat aussi bien qu'aux Communes, on interpelle le ministère; et, celui-ci, à toutes les fautes déjà faites, ajoute le tort impardonnable de déguiser sa pensée, et, en montrant une inconcevable indécision de donner à ses adversaires la force qu'ils tirent de sa faiblesse même.

Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il serait plus avantageux si non plus digne, d'aviser au plus tôt et de prendre les moyens, s'il en est temps encore, d'arriver à une solution pacifique.

Les nouvelles que le télégraphe nous apporte d'Ottawa sont des plus singulières; c'est à n'en pas croire ses yeux. Ainsi après nous avoir annoncé l'arrivée des délégués de la Rivière-Rouge, MM. Scot et Ritchot, qui ont donné, parait-il, des explications satisfaisantes, la même dépêche nous informe que ces deux messagers, hôtes sacrés même chez les peuplades sauvages, ont visité les édifices du parlement ainsi que d'autres lieux, accompagnés d'une escorte d'agents armés.

Plus fort encore! Deux agents arrivés le matin de Toronto, et munis d'un mandat d'arrestation accusant les délégués de complicité dans le meurtre de Scott, ont réussi à faire emprisonner deux hommes innocents, venus sur la foi jurée et investis de la charge de parlementaires. Le *Daily News*, à qui nous empruntons le récit de ces faits regrettables, ajoute que l'hon. John Hillyard Cameron, choisi comme défenseur par les prisonniers, a du présenter un bref *d'habeas corpus* devant le juge Galt.

Que dire en présence de pareils procédés?

En dépit des dépêches nous ne pouvons y croire encore, et nous réservons la cause jusqu'à plus ample informé. On va jusqu'à dire que Sir Hincks, en vue de la prochaine campagne dans le Nord-Ouest, présentera la semaine prochaine à la chambre la demande d'une allocation extraordinaire.

Allons! cela marchera plus vite encore que nous ne l'avions prédit. Une campagne à la Rivière-Rouge, c'est une demande d'annexion à main armée!

Débats Parlementaires.

CHAMBRE DES COMMUNES.

La motion de non confiance, dont Sir A. T. Galt avait donné avis, est venue sur le tapis et a entrainé une longue discussion.

On sait que depuis plusieurs mois, la construction et l'administration du chemin de fer intercolonial ont donné lieu à des plaintes nombreuses; les dépenses ont été élevées; personne n'a été satifait des travaux, et plusieurs constructeurs ont été obligés d'abandonner leurs contrats. La motion de M. Galt était un écho de ces plaintes, et la discussion a roulé principalement sur la manière avec laquelle les travaux ont été exécutés depuis le commencement de l'entreprise.

La motion, secondée par M. Shanley, était la suivante:

Que le système actuel d'après lequel le chemin de fer intercolonial est construit comme entreprise publique de la Puissance, est coûteux et peu satisfaisant,

Qu'il n'est pas dans l'intérêt du public que le gouvernement soit chargé du maintien et de l'exploitation des chemins de fer—et que, dans l'opinion de cette chambre, il est désirable que des mesures soient immédiatement adoptées pour s'assurer si des arrangements ne peuvent pas être faits avec des personnes responsables, pour la construction du chemin de fer intercolonial comme entreprise privée, comprenant les contrats actuels—et pour les chemins de fer actuels de la Puissance—comme paiement partiel—mesures qui épargneraient sur le cout de la première entreprise une très forte somme et déchargerait le gouvernement du difficile et couteux devoir d'administrer un grand nombre de chemins de fer.

M. Galt a appuié sa motion en faisant un estimé du cout du chemin de fer intercolonial. M. Fleming avait évalué à 20 millions de piastres le cout de cette grande entreprise, mais, avec une administration judicieuse et économique, l'ouvrage pourrait se faire pour 17 millions. Du train que vont les dépenses il faudra 21 millions pour mettre cette voie ferrée en état de fonctionnement.

La construction et l'administration des chemins de fer ne devraient pas être du ressort du gouvernement, attendu qu'il faut prêter l'attention à grand nombre de petits détails.

Quelques chiffres concernant l'administration des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse, prouveront ces avancés. De 1867 à 1868 seulement on a perdu $1,536 tandis que l'on a dépensé une somme additionnelle de $32,943, faisant en tout $34,479. De 1868 à 1869, le déficit a été de $1,110, et l'on a dépensé $88,928, c'est-à-dire un total de $90,003. L'on ne connait pas encore le résultat de l'année 1869-70, mais les estimes mentionnent une somme de $139,000.

M. Shanley a dit que le Haut-Canada ne retirera aucun bénéfice du chemin de fer intercolonial; c'est la confédération qui lui a imposé cette voie ferrée, et les habitants d'Ontario ont droit d'exiger la plus grande économie dans sa construction.

Sir G. E. Cartier a répondu aux deux orateurs précédents. Suivant lui, les travaux du chemin de fer intercolonial sont exécutés plus promptement que ceux du Grand-Tronc ou d'aucune autre voie ferrée dans la province. Il y a un peu plus d'un an que les commissaires ont été nommés et les plans ont été préparés et les avis pour soumissions publiés.

Le 8 février 1869, des contrats avaient déjà été donnés pour 90 milles; le 5 avril 1869, trois autres contrats pour 71 milles ont été aussi entrepris; le 8 août 1869, cinq nouveaux contrats ont été donnés pour 90 milles—formant un total de 251 milles.

D'autres contrats ont été accordés depuis, et, au commencement de l'été, 380 milles de chemin seront en voie de construction. En 1871, toute la ligne entre la Rivière-du-Loup et Rimouski sera complétée.

M. Bolton s'est prononcé pour la motion de M Galt. Il prétend que le gouvernement ne peut conduire des travaux aussi considérables sans s'exposer à des gaspillages.

Les Hons. MM. Tilley et Gray et Sir John A. McDonald ont parlé contre la motion, et MM. Cartwright et Holton se sont prononcé dans le sens contraire.

La motion de M. Galt a été perdue sur la division suivante:

Pour.—Ault, Bodwell, Bolton, Bowman, Burpee, Carmichael, Cartwright, Colby, Connell, Currier, Dorion, Ferris, Galt, A. T., Geoffrion, Godin, Holton, Kierskowski, McFarlane, McKenzie, Magill, McDougall, (Renfrew), McMonies, Metcalfe, Mills, Morrison (Victoria), Oliver, Paquet, Pickard, Redford, Ross (Prince Edward), Ross (Wellington), Rymal, Scatcherd, Shanly, Snider, Stirton, Wells, Whitehead, Wright, (York), Young.—40.

Contre.—Anglin, Archambault, Archibald, Beaty, Béchard, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Bown, Brousseau, Caldwell, Cameron (Inverness), Carling, Caron, Cartier, Casault, Cayley, Chauveau, Cheval, Cimon, Costigan, Coupal, Keeler, Jackson, Hutchison, Hurdon, Howe, Holmes, Hincks, Heath, Hagar, Grover, Grey, Grant, Gibbs, Gendron, Gaudet, Gaucher, Fortin, Fortier, Dunkin, Dufresne, Drew, Dobbie, Daoust, Lacerte, Langevin, Langlois, Lapum, Lawson, Leviscoute, McDonald, (Cornwall), McDonald, Sir John A. McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), Masson, (Soulanges), Masson (Terrebonne), McDougall (3 Rivières), McGreevy, McKeaghny, McMillan, Merritt, Morris, Morrisson, (Niagara), Munro, Perry, Pinsonneault, Pouliot, Pozer, Ray, Read, Renaud, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Dundas), Ross (Victoria, N. E.), Ryan, (King, N. B.), Savary, Scriver, Simard, Simpson, Smith, Sproat, Street, Stephenson, Tilley, Tremblay, Tupper, Wallace, Walsh, Webb, Wilson, Wood, Workman, Wright (Ottawa).—97.

Cour Supérieure de Montréal.

HENRIETTE BROWN

vs.

LA FABRIQUE DE MONTREAL.

Refus de Sépulture

Plaidoiries des avocats, commencées le 17 mars, 1870.

M. JETTÉ, POUR LA FABRIQUE DE MONTRÉAL.

Suite.

Eh bien! nous le demanderons maintenant avec la plus parfaite assurance que la réponse ne peut que nous être favorable, cette législation est-elle applicable aujourd'hui à notre état de société? Nos tribunaux forceront-ils le prêtre catholique, à admetrre à la communion, l'excommunié que le Souverain protestant aura admis à sa table? S'arrogeront-ils le droit de juger du refus des sacrements aux impies et aux incrédules? Condamneront-ils à l'amende le prêtre qui négligera de dire la messe à ses paroissiens ou de les prêcher tous les dimanches?

Qui ne voit l'abime immense qui nous sépare de cet état de choses?

Nous pouvons donc dire en toute confiance que l'édit de 1695 et tout le droit gallican, s'est trouvé forcément abrogé par la conquête, à cause de son incompatibilité complète avec les institutions politiques de l'Angleterre.

Mais il y a plus. A quelles conditions la cession du pays à l'Angleterre s'est-elle faite? C'est ce que nous allons maintenant examiner afin de démontrer que les traités eux-mêmes ont virtuellement abrogé le droit gallican.

L'article 6 de la capitulation de Québec (18 Septembre 1759) est dans les termes suivants:

"VI Que l'exercice de la religion catholique apostolique et romaine sera conservé; que l'on donnera des sauvegardes aux maisons ecclésiastiques, religieux et religieuses, particulièrement à monseigneur l'évêque de Québec, qui, rempli de zèle pour la religion et de charité pour les peuples de son diocèse, désire y rester constamment, exercer librement et avec la décence que son état et les sacrés ministères de la religion romaine requerront, son autorité épiscopale dans la ville de Québec, lorsqu'il le jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée par un traité entre Sa Majesté très chrétienne et Sa Majesté britannique. "*Libre exercice de la religion romaine,* sauvegarde à toutes personnes religieuses, ainsi qu'à monsieur l'évêque, qui pourra venir exercer librement et avec décence les fonctions de son état, lorsqu'il jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée entre Sa Majesté britannique et Sa Majesté très chrétienne."

L'article 27 de la capitulation de Montréal (8 Septembre 1760) est comme suit:

"Article XXVII. Le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine subsistera en son entier, en sorte que tous les Etats et le peuple des villes et des campagnes, lieux et postes éloignés pourront continuer de s'assembler dans les églises, et de fréquenter les sacrements comme ci-devant, sans être inquiétés en aucune manière, directement ni indirectement. Ces peuples seront obligés par le gouvernement anglais, à payer aux prêtres qui en prendront soin les dîmes et tous les droits qu'ils avaient coutume de payer sous le gouvernement de Sa Majesté très chrétienne. *Accordé pour le libre exercice de leur religion;* l'obligation de payer les dîmes aux prêtres dépendra de la volonté du roi."

Le traité de paix définitif du 10 février 1763, entre les rois de France et de la Grande Bretagne, art. 4, dit:

"Sa Majesté Britannique consent d'accorder la liberté de la religion catholique aux habitants du Canada. Elle donnera en conséquence les ordres les plus efficaces, que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion *selon les rites de l'Eglise de Rome,* autant que les lois d'Angleterre le permettent."

Voilà les expressions mêmes de ce traité, rédigé par les diplomates des deux pays, c'est-à-dire par les hommes les plus aptes, les plus compétents, les plus exercés à apprécier et peser la valeur et la portée des mots et des expressions, par des hommes qui étaient à la fois des jurisconsultes et des hommes d'état. Or qu'est ce que l'on stipule quant à l'exercice libre de la religion catholique? Réserve-t-on pour les Canadiens, devenus sujets d'un roi protestant, l'exercice libre de leur religion avec toutes les garanties, tous les privilèges, toutes les libertés, et pour bien dire toute les servitudes de l'église gallicane? Non, au contraire, les canadiens auront la liberté d'exercer le culte de leur religion, *selon les rites de l'Eglise de Rome.* Peut-on croire que cette expression se soit ainsi rencontrée par hasard sous la plume de ces diplomates.

Peut-on supposer que sur un si grave sujet ces hommes éminents auraient employé au hazard, une expression qui devait nécessairement éveiller dans l'esprit d'un diplomate français de ce temps, l'idée des libertés de l'Eglise gallicane. Comment, ce serait à l'époque où le droit gallican était dans toute sa force, où les magistrats comme les hommes politiques ne perdaient aucune occasion d'affirmer ces libertés et ces principes du droit gallican, que le roi de France n'aurait réservé pour ceux de ses sujets qui passaient sous la domination d'un prince protestant, que l'exercice libre de leur religion conformément aux rites de l'Eglise de Rome, et l'on ne verrait là que le hazard d'une expression sans portée? Non, il est impossible de le penser.

Ces termes ont donc leur signification absolue, et il est impossible de ne pas croire qu'ils n'ont été ainsi employés qu'après avoir été non-seulement pesés et mûris, mais encore après avoir été discutés entre les diplomates des deux pays. Comment en effet, le roi de France aurait-il pu exiger du roi d'Angleterre qu'il se fit le protecteur des saints canons de l'Eglise catholique? comment aurait-il pu demander à ce roi protestant de se charger de la protection même spirituelle de cette religion catholique dont la liberté seule était accordée? Et l'eût-il demandé, le roi d'Angleterre aurait-il pu concéder cette demande? Assurément non, il suffit donc de connaître un peu l'histoire pour apprécier ces termes si clairs du Traité de Paris.

Que dit maintenant la sec. 5 de l'Acte de 1774: "les sujets de sa majesté professant la religion de l'Eglise de Rome, peuvent avoir, conserver et jouir du libre exercice de la Religion de l'Eglise de Rome." Il n'est donc question partout et toujours que de l'Eglise de Rome et de ses rites, sans que jamais on fasse même mention de ces libertés de l'Eglise Gallicane, incompatibles avec la constitution politique de l'Etat dont nous sommes alors devenus les sujets.

Mais il est temps de conclure sur ce point.

Une de ces vieilles autorités citées si complaisamment par M. Doutre, samedi, affirmait gravement qu'il serait aussi impossible de déraciner les idées gallicanes du sol français, qu'il serait impossible de déraciner les Appenins du sol de l'Italie.

Vanité des choses humaines! Que sont devenues ces libertés immuables devant le torrent dévastateur de 1789? Elles ont été emportées, englouties dans le naufrage général, elles appartiennent désormais à l'histoire. Et en dépit de nos adversaires qui voudraient par des efforts surhumains, tenter de relever ces Apennins du gallicanisme, pour opposer, disent-ils, une barrière aux empiètements du pouvoir spirituel, la foi du 19e siècle dans les idées de véritable liberté sera toujours assez forte et assez robuste pour les transporter et les renverser.

Relèguons donc ce vieux droit gallican dans le passé, il n'est pas de notre époque, il n'est pas de notre temps. Foucart.

Droit public administratif tome 1er, pp. 535, 536, 537:

"Il nous reste maintenant à résoudre la question que nous nous sommes posée sur la valeur des anciennes règles de notre droit public religieux, dont l'ensemble est connu sous le nom de *Gallicanisme.*

"Ces règles avaient pour objet:

"Ou l'autorité du Pape et de l'Eglise sur les choses temporelles;

"Ou l'autorité de l'Etat sur les choses de la religion;

"Ou l'autorité du Pape et de l'Eglise sur les choses spirituelles.

"Les règles de la première et de la seconde catégorie ont cessé d'exister, remplacées qu'elles sont par le principe d'indépendance des deux pouvoirs, qui est aujourd'hui la base de notre droit public. En effet, il n'y a plus lieu de régulariser ou de restreindre l'exercice du pouvoir du Pape sur les choses temporelles, puisque d'après notre droit public, ce pouvoir n'existe plus. Il n'y a pas lieu non plus de rechercher quelle est l'autorité des souverains sur les choses de la religion, puisque l'indépendance des deux pouvoirs est réciproque. Tous les anciens rapports de l'Eglise et de l'Etat ont été violemment brisés par la révolution de 1789, et de nouveaux rapports ont été créés par le concordat de l'an IX; c'est donc à cet acte seulement qu'il faut se reporter. Les règles anciennes sont à notre droit ecclésiastique ce que sont à notre droit civil les coutumes et les lois qui régissaient la France avant 1789; elles ont un intérêt historique et peuvent servir à déterminer l'esprit et le sens de quelques-unes des lois nouvelles; elles peuvent aussi combler quelques lacunes de notre droit positif. Mais, dans l'un et l'autre cas, elles ne doivent être invoquées et appliquées qu'avec une grande réserve, et qu'autant qu'elles sont en harmonie avec les principes, nouveaux en France, de liberté de conscience et des cultes, de séparation et d'indépendance des deux autorités, lesquels dominent aujourd'hui notre droit public.

"Il suffit de jeter les yeux sur les 83 articles *des libertés de l'Eglise gallicane*, formulés par Pithou, qui sont le résumé et la substance du droit ancien, pour se convaincre que ce droit est, à de très rares exceptions près, tout-à-fait inapplicable aujourd'hui. On y trouve vingt-cinq articles sur l'indépendance du pouvoir temporel, mis désormais hors de toute contestation; huit sur les droits du souverain en matière religieuse, réglés aujourd'hui par le concordat; trois sur les limites des droits du Pape en matière spirituelle, droits que l'autorité civile ne peut régler; vingt-quatre sur les matières bénéficiales, qui ont disparu avec les bénéfices; deux sur les priviléges spirituels des parlements et des rois de France; huit sur les moyens de défendre les libertés, etc. C'est à cette dernière série que sont empruntés les articles organiques 1, 2, 3, 6, 7, qui ont, comme nous le verrons plus bas, bien moins de portée qu'autrefois, puisque la plupart des droits qu'ils étaient destinés à défendre n'existent plus. Rien de plus singulier, au point de vue de nos idées actuelles, que quelques unes des propositions de Pithou; il y en a même qui ne peuvent plus être comprises sans un travail d'érudition. C'est surtout en matière bénéficiale que le droit ancien s'est montré fécond, et qu'il s'est efforcé de substituer le pouvoir de l'Etat au pouvoir de l'Eglise. Au nombre des *libertés* figurent le droit de *tenir ensemble plusieurs bénéfices;* celui d'*inféoder des dîmes à des laiques;* le droit de *régale*, c'est-à-dire le droit pour le roi de conférer les bénéfices non-cures, quand ils vaguent pendant la vacance d'un siége épiscopal, avec l'administration des fruits temporels de l'évêché. Le droit public gallican est aussi peu applicable aujourd'hui que le droit public féodal; l'un et l'autre ont disparu en 1789 devant les principes de liberté et d'égalité qui sont la base de notre droit public moderne. Il nous paraît beaucoup plus utile de consolider et de féconder ces principes que de s'épuiser dans des querelles rétrospectives.

"Ainsi, en résumé, le *gallicanisme*, considéré sous le point de vue de notre droit public, a triomphé sur un point: l'indépendance du pouvoir temporel vis-à-vis le pouvoir spirituel. Il a succombé sur un autre: l'autorité du pouvoir temporel en matière spirituelle ou ecclésiastique.

"Quant à la détermination de l'autorité du Pape en matière spirituelle, le gallicanisme est une doctrine que nous n'avons point à juger ici, et sur laquelle le pouvoir temporel est incompétent à statuer. De qui, en effet, ce pouvoir aurait-il reçu la mission de décider si le pouvoir du Pape est supérieur à celui du concile général, ou si le pouvoir du concile général est supérieur à celui du Pape? si le jugement du Pape est infaillible et irréformable par lui-même, ou seulement lorsqu'il est confirmé par le consentement de l'Eglise? Telles sont cependant les principales questions résolues par la déclaration de 1682. L'assemblée du clergé qui s'est prononcée pour la supériorité du concile sur le Pape n'a pu, malgré son caractère ecclésiastique, décréter un article de foi, mais seulement émettre une opinion. En prescrivant d'enseigner la doctrine de la déclaration et en défendant de soutenir la doctrine contraire, Louis XIV est intervenu dans une question qui n'était pas de sa compétence; il a fait un acte d'oppression pour les consciences.

Par une conséquence des mêmes principes, le vingt-quatrième article organique, qui veut que les professeurs choisis pour l'enseignement dans les séminaires, souscrivent la déclaration de 1682 et se soumetent à enseigner la doctrine qui y est contenue; le décret du 25 février 1810, qui déclare loi générale de l'empire l'édit de Louis XIV et la déclaration de 1682, tombent devant le principe de la liberté de conscience, proclamé si souvent depuis 1814 et récemment encore par la constitution du 14 janvier 1852. L'on a essayé sous la restauration, d'imposer aux professeurs des séminaires l'application de cet article; mais le pouvoir a reconnu la justesse des réclamations épiscopales; il a compris qu'il était incompétent pour prescrire l'enseignement d'une doctrine religieuse, et il a laissé sur ce point aux théologiens et aux fidèles la liberté que notre droit public leur garantit."

(A CONTINUER.)

La Nouvelle-Ecosse.

L'orage parlementaire qui s'était élevé dans la Nouvelle-Ecosse, ne paraît pas prêt de s'apaiser; tous les jours il devient plus menaçant et chaque bulletin télégraphique nous signale ses nouveaux progrès. La confédération est devenue pour elle une véritable entrave; tous ses efforts tendent à se débarrasser de ce fardeau inutile qui gêne sa marche progressive.

Les députés de cette province introduisent à l'envi des résolutions tendant à se soustraire au joug de la Confédération. Vendredi dernier, M. Lauders, d'Annapolis, et M. Kidston, de Victoria, ont présenté dans ce but des pétitions couvertes de nombreuses signatures, et M. Murray, de Pictou, a introduit aussi à cet effet une résolution qui a du être discutée lundi ou mardi.

M. Dickie s'est élevé avec force contre la politique nationale du gouvernement; il a parlé sur ce sujet avec la plus grande véhémence pendant plus d'une heure et demie. Il montre de quelle importance pour la Nouvelle Ecosse, est le marché américain, et invoquant les statistiques, il fait voir combien le commerce est languissant depuis l'abrogation du traité de réciprocité; il s'appuie sur le mécontentement du peuple et assure que tant que cet état de choses durera, le discrédit du gouvernement ne fera que s'accroître. Il blâme hautement la politique de représailles qu'on veut employer à l'égard des Etats-Unis et affirme que si le gouvernement avait déployé plus d'activité, il n'y a pas de doute que nous aurions aujourd'hui le traité de réciprocité. Il termine en se prononçant énergiquement contre le nouveau tarif qui ne sera qu'une charge de plus pour la province, sans lui rapporter aucun bénéfice.

Le droit imposé sur la farine produira, sans aucun doute, les effets les plus désastreux pour les navires engagés dans le commerce de charbon avec les Etats-Unis, car il leur sera impossible, dans ces conditions, de prendre une cargaison de retour; de plus le droit de 0.50 imposé sur le charbon étant loin d'être proportionné avec ceux imposés sur le blé, la farine, les grains, etc., il ne saurait produire des résultats satisfaisants.

En un mot, la défaveur est générale dans la Nouvelle-Ecosse; le mécontentement est à son comble, et nous ne serions nullement étonnés que ces symptômes de révolte ne soient le prélude de grands événements. Tous tournent leurs regards vers l'annexion comme vers la seule chose qui puisse faire cesser le malaise moral qui règne dans la province, et mettre un terme à l'engourdissement dans lequel est plongé le commerce depuis quelques années. Une ligue annexionniste s'est formée; chaque jour elle recrute de nouveaux partisans, et nous sommes persuadé que dans un avenir prochain elle atteindra des résultats.

Nous extrayons les passages suivants du remarquable manifeste de la ligue de la Nouvelle-Ecosse.

La ligue annexioniste comprend que les immenses ressources minérales de notre pays seraient, au bout de quelques mois, dans un état avancé de développement par notre entrée dans l'Union Américaine; les manufacturiers pourraient compter sur un marché assuré pour leurs marchandises, et les américains, plus que tous les autres, sont assurés que les capitaux qu'ils pourront engager dans les entreprises commerciales de cette province, ne pourront pas, à un moment donné, être rendus improductifs par un changement du tarif américain, ou bien encore par une rupture avec l'Angleterre.

La ligue sait, qu'une fois cette province annexée aux Etats-Unis, elle sera capable d'offrir aux capitalistes américains, les meilleurs placements possibles pour leurs fonds. Les marchés de charbon de la Nouvelle-Angleterre, New-York et le New-Jersey, nous seront ouverts, et nous pourrons avec nos considérables couches de charbon, qui gisent maintenant inutiles dans le sein de la terre, faire une redoutable concurrence à n'importe quel Etat de l'Union, fournissant du charbon.

La ligue croit qu'il est inutile, pour le moment, d'exposer en détail les statistiques de notre commerce actuel avec les Etats-Unis, ou de prouver, ce qui est déjà bien connu, qu'aussitôt que nous serons annexés, notre commerce prendra une importance dix fois plus considérable, de même que chacun de nos produits, sans exception, trouvera chez les américains un marché tout prêt à les recevoir.

La ligue engage tous ceux qui sympathisent avec elle, à ne pas ajouter la plus faible confiance aux avancés faits par la presse de la Province, au sujet de l'augmentation de taxe qu'elle prétend que l'annexion fera peser sur nous. Laissons les Etats-Unis assumer notre dette provinciale et ne nous soumettre qu'à la taxe fédérale, et avec les progrès que fera notre commerce, nous nous trouverons moins lourdement imposés que nous ne le sommes aujourd'hui, et sous le rapport de notre dette publique, nous nous trouverons dans une position meilleure que celle d'aucun des Etats de l'Union.

Par ordre de la Ligue,
R. WILSON,
Secrétaire.

Halifax, 21 mars 1870.

Bulletin Américain.

Le commissaire du Revenu intérieur vient d'adresser aux répartiteurs (*assessors*) de l'impôt une circulaire dans laquelle il leur interdit de publier désormais dans les journaux la liste des personnes qui payent *l'income tax*. M. Delano considère avec raison que cette publication est presque un abus de confiance, en ce sens qu'elle fait connaître au public les affaires particulières de certains citoyens, sans l'autorisation de ceux-ci.

Les intéressés pourront, toutefois, prendre connaissance de ces listes dans les bureaux des assesseurs, ainsi que le veut la loi du 13 juilllet 1866.

Le comité sénatorial des affaires étrangères vient d'approuver le projet d'expédition du capitaine Hall dans les mers arctiques. Cette expédition coûtera cent mille dollars. La loi qui l'autorise a été présentée au Sénat.

L'Anti-Slavery Society s'est réunie samedi pour la dernière fois, sous la présidence de M. Wendell Phillips. Elle a adopté une série de résolutions dans lesquelles elle a déclaré que ses travaux sont couronnés par la ratification du XVe amendement constitutionnel et que par conséquent son existence est désormais sans objet. En conséquence, elle s'est dissoute.

La souscription publique ouverte en faveur de la veuve et des enfants d'Edwin M. Stanton, ancien secrétaire de la guerre, ne tardera pas à être close.

Les résultats de cette souscription montrent combien les compatriotes de M. Stanton apprécient les services qu'il a rendus à la République et l'intégrité dont il a toujours fait preuve pendant les sept années de son administration. Cent quarante six mille dollars ont été recueillis par MM. Alex. T. Stewart et Moses H. Grinnell, qui avaient pris l'initiative de la souscription. Les citoyens de Philadelphie ont donné 54,000 dollars, ceux de New-York 52,000; ceux de Boston, 25,000 et ceux de Washington 15,000. Dèe que le chiffre de 150,000 sera atteint, la souscription sera close.

Cet acte de générosité patriotique était d'autant plus opportun que M. Stanton, comme M. Lincoln et M. Rawlins, est mort pauvre. Le devoir des citoyens était de mettre sa famille à l'abri du besoin. Nous sommes heureux de constater qu'ils n'ont pas failli à ce devoir.

Chambre de Commerce.

La dernière réunion de la Chambre de Commerce a eu lieu sous la présidence de l'Hon. John Young.

MM. H. Allan, J. Hope, Winn, G. A. Drummond ont prétendu que l'élection de M. Young comme président, était illégale, attendu que ce monsieur devait des arrérages sur sa souscription. Il était absent de la ville avant les élections, et on n'a pu lui demander le paiement de sa contribution.

M. Young avoua que son élection n'était pas légale d'après les réglements, mais il observa que, depuis 27 ans, on n'avait jamais soulevé une pareille objection. Le but de M. Allan est de l'empêcher d'entrer dans la commission du hâvre.

En terminant, M. Young offrit sa démission et celle du vice-président, M. Masson.

Les élections auront lieu jeudi de la semaine prochaine.

Institut Canadien.

A la séance du jeudi soir, 14 courant, M. Gonzalve Doutre sera invité à exposer à l'Institut ce qu'il a fait en Europe dans l'intérêt de cette institution. On nous informe que M. G. Doutre a des communications importantes à soumettre concernant les affaires de l'Institut.

INFORMATIONS.

Les *meetings* d'indignation se succèdent sans désemparer. Listowell, Kingston, Oshawa, ont voulu aussi affirmer leur haine pour Riel et comme animosité et violence n'ont pas voulu rester en arrière de Toronto et Ottawa.

M. Ferrier, du pénitencier de Kingston, dont nous avions annoncé la maladie, parait aller beaucoup mieux.

Le jour où la nouvelle de la mort de M. Chipman est arrivée à Halifax, la chambre, en signe de deuil, n'a pas eu de séance.

Samuel Washburne, du Fort Edouard, N. Y., qui prit part à la révolte des canadiens en 1838 et qui fut transporté par le gouvernement anglais à la Terre de Van-Diémen, est arrivé chez lui, vendredi, après une absence de 32 ans. Il est entièrement dénué de tout, et a atteint l'âge de 68 ans.

Une compagnie vient de se former à Détroit (Michigan) parmi les propriétaires des chemins de fer du Michigan Central et du Great Western du Canada, pour la construction d'un passage souterrain, sous la rivière Détroit, reliant les deux chemins. Les plans et devis de cet ouvrage ont été préparés par l'excellent ingénieur civil de notre ville, M. E. S. Chesbrough, qui a mené à si bonne fin le tunnel sous le lac Michigan. Les travaux comprendront deux passages, à une distance de cinquante pieds l'un de l'autre, et long de 5,568 pieds. Ils seront de forme cylindrique, de 18 pieds 6 pouces de diamètre. Les murs en maçonnerie auront deux pieds d'épaisseur, et la gradation du tunnel sera de deux pieds sur cent. Le coût probable sera de deux millions six cent cinquante mille dollars. Le fond capital de la compagnie est de trois millions, et l'on dit que cette somme sera souscrite aussitôt que la charte aura été obtenue.

Québec possède, depuis quelques jours, une société dont le but est de prévenir la cruauté envers les animaux.

Voici les officiers pour l'année courante élus à la réunion de samedi:

Patron.—Sir N. F. Belleau, lieutenant-gouverneur de Québec;
Président.—M. R. Hamilton;
Secrétaire.—M. W. J. McAdams;
Trésorier.—H. W. Hossack;
Membres du comité.—L'hon. M. Irvine, M. P. solliciteur-général; M. Joly, M. P., M. W. Marsden, M. D., M. Veasey, M. Andrew Thomson, M. Adolphe Caron, M. H. S. Scott, M. P. Garneau, M. T. H. Grant, M. W. Desbarats et M. Wurtele.

La constitution est modelée sur la société du même genre qui existe déjà à Montréal.

Le *Press* de St. Paul, Minnesota, essaie de justifier l'exécution de Scott, à la Rivière Rouge. Il dit que le défunt avait l'intention de tuer Riel et que du reste il avait fait deux tentatives pour renverser un gouvernement accepté par la population.

Ce journal est d'avis que la mort de Scott sera pour le Canada un prétexte d'établir un despotisme militaire au Nord-Ouest. Il ajoute que si la guerre éclate, elle ne sera pas d'un seul côté.

M. Cartwright, candidat de l'opposition à Frontenac, est un cousin du député du même nom.

M. Cartwright est un homme influent et un candidat redoutable; il n'y a pas de doute que la lutte sera chaude malgré que l'élément orangiste soit très fort dans le comté.

Le major Boulton et le juge Black, de la Rivière Rouge, ont laissé St. Paul pour le Canada *vià* Détroit, lundi matin.

Tout était paisible à la Rivière Rouge, lors de leur départ, et aucun prisonnier politique n'était détenu au Fort Garry.

Toute la population du territoire espère fortement que les délégués à Ottawa réussiront à aplanir les difficultés, afin que les affaires puissent reprendre leur cours et que la paix soit rétablie.

Une assemblée très nombreuse et très influente a eu lieu, samedi dernier, à London, Ontario, pour condamner le meurtre de Scott, à la Rivière Rouge, et la conduite du gouvernement sur les affaires du territoire.

On a adopté des résolutions, appuyées de discours passionnés, pour exprimer de la sympathie envers les amis de la victime, et de l'horreur pour le crime dont Scott a été l'objet.

A l'Assemblée annuelle de l'Association des Citoyens, tenue à ses salles, Bourse des Marchands, hier, les messieurs suivants ont été choisis pour former un Comité Exécutif pour l'année courante:—MM. H. Stephens, T. Cramp, T. K. Ramsay, W. F. Kay, C. Alexander, E. Atwater, J. H. Joseph, H. Lyman, A. M. Delisle, A. LaRocque, H. Allan, P. Redpath, D. Tornance, A. Desjardins, F. Mackenzie, H. Hogan, G. W. Simpson, H. A. Nelson, C. S. Cherrier.

LE SIROP CARMINATIF DE BIRKS donne un soulagement immédiat aux enfants souffrant des dents. 101

FAITS-DIVERS.

NAVIGATION.—Le vapeur *Express*, capitaine Turgeon, est arrivé de Berthier, hier après-midi, avec environ 100 passagers et un chargement considérable, y compris 50 têtes de bétail. La goëlette *Adelaïde*, capitaine Corriveau, était arrivée de Berthier quelques minutes avant ce vapeur, avec un chargement de denrées pour le marché. Elle doit partir jeudi pour Labrador, avec un chargement de provisions.

L'*Express* est reparti à 1 h. 35 m. pour Berthier, avec un fret et un grand nombre de passagers.—*Journal de Québec.*

LES NOUVEAUX BILLETS.—Les nouveaux *shinplasters* sont prêts à entrer en circulation; déjà un grand nombre ont été achetés par les commerçants. Les billets de vingt-cinq cents ressemblent beaucoup aux greenbacks américains; le modèle en est coquet et il nous paraissent difficiles à contrefaire.

UN MARI PEU PATIENT.—M. Thomas Gorman, habitant de Westville [Connecticut] revenant de l'église, dimanche dernier, trouva la porte de sa maison fermée. Il sonna, frappa, resonna, refrappa, mais en vain. Madame, qui était pourtant dans le salon même du rez-de-chaussée, faisait la sourde oreille et n'ouvrait pas.

Gorman, qui avait sans doute oublié de prendre une leçon de patience à l'église, se lâche pour tout de bon. Il saisit son revolver, ajuste son épouse, par la fenêtre, et lui loge une balle dans la poitrine.

Ce beau coup fait, il alla déclarer à la police qu'à son retour du temple [où il n'avait pas pris une bonne leçon de vérité], il avait trouvé sa femme assassinée. On se rendit à son domicile, mais la victime, qui n'était pas encore morte, raconta les choses telles qu'elles s'étaient passées, si bien que l'époux irascible fut arrêté séance tenante.

ECOLIERS EN RUPTURE DE BANC.—Nous lisons dans la Liberté:

"Une révolte des lycéens au collége d'Angoulême, vient de finir dans les circonstances suivantes:

"Les insurgés ont refusé de faire leur soumission; ils ont brisé les grilles des fenêtres des dortoirs, se sont fait ravitailler par leurs camarades externes qui leur ont envoyé du pain, du saucisson, du tabac et de l'eau-de-vie. A la suite de ces agapes, ils ont envoyé promener le maire, le proviseur et l'inspecteur d'académie, qui voulaient essayer de les haranguer. On les a pris par la famine. On a surveillé les abords du lycée de façon qu'ils ne pussent pas recevoir de vivres.

"Ils se sont décidés à descendre au réfectoire, d'où on les a renvoyés dans leurs familles, après les avoir copieusement nourris. Le surveillant général, contre lequel cet essai de manifestation était dirigé, avait donné sa démission dès que le tapage avait pris fin. Le proviseur a refusé de l'accepter."

ATTENTION!—Nous appelons l'attention sur l'annonce de MM. F. et H. Guérin dans une autre colonne. Ces messieurs offrent en vente une grande quantité de marchandises endommagées par l'eau.

Nous espérons que l'on profitera de l'occasion pour se procurer des Marchandises à bon marché. La plupart de ces marchandises ne sont que légèrement endommagées et peuvent être encore employées très profitablement.

COUR DE POLICE, 13.—Angèle Hainault est accusée de vente de boissons sans licence. La cause est fixée à plus tard.

Cornelius Murphy, journalier, accusé d'ivresse, est acquitté.

Wm. Young, pour vagabondage, 2 mois de prison.

Méline Marchetère *vs.* Mary McKay, Hélène Martin, et M. Freeman! cause fixée à jeudi.

PRECAUTION.—Dans notre pays, sujet à tant de variations de température, les rhumes, les refroidissements et les maladies des poumons et des bronches, se développent avec facilité. La cruelle consomption réclame ses victimes. Ces maladies si elles sont soignées à temps peuvent être arrêtées et guéries. Le remède est le *Sirop Balsamique aux cerises sauvages du Dr. Wistar.*

PRÉCAUTION.—Les acheteurs du Sirop Péruvien (un protoxide de fer) sont mis en garde contre toutes les préparations offertes sous le nom d'écorce péruvienne, ou d'écorce et de fer. Chaque bouteille de ce remède porte le nom de *Sirop Péruvien* et non d'Ecorce Péruvienne.
Examinez la bouteille avant de l'acheter.

— M. O'Reilly a l'honneur d'annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il prendre des photographies pour 75 cents la douzaine d'ici aux fêtes, au No. 474 rue Lagauchetière, entre les rues St. Uurbain et St Charles-Borromée.

TELEGRAPHIE SPECIALE.

St. Albans 13

Pas de mouvement parmi les fenians ici, et peu d'étrangers dans la ville.

Huntingdon 13.

Tout est tranquille le long de la frontière ici, et les personnes qui demeurent sur les deux cotés, ne peuvent s'expliquer les préparatifs du gouvernement. Le major-de-brigade Fletcher a le commandement entre ici et Hemmingford, et il a pris des précautions qui font croire que l'on peut s'attendre à une invasion, à tout moment.

Les chemins sont bien gardés, et on pense que les envahisseurs seront des fénians demeurant près des lignes, et non comme en 1866, des hommes venant de loin. Il y a près de la frontière une nombreuse population favorable aux féniens, qui a tenu des assemblées dernièrement.

Hemmingford 13.

Tout est tranquille ici ce matin. Aucun mouvement fénian près d'ici. Plus de 300 hommes du 51me bataillon d'Hemmingford sont prêts à marcher.

Hamilton 12.

L'assemblée d'indignation, tenue ce soir dans l'Ecole Militaire, se composait d'à peu près 3,000 personnes, et a été très enthousiaste. Son Honneur le Maire présidait, et des discours éloquents et patriotiques ont été prononcés par les moteurs et secondeurs des résolutions qui ont été applaudies fortement.

Les résolutions ne sont que l'écho de toutes

celles qui ont été adoptées dans les autres assemblées d'indignation.

Toronto, 13.

M. Herbert Mortimer, courtier, est parti pour les Etats-Unis et est maintenant à New-York. Son passif est entre $40,000 et $50,000.

M. Newell Daniels, de Milwaukee, fondateur de l'ordre des Chevaliers de St. Crépin, a fait une lecture, hier soir, sur la société qu'il a fondée.

Une dépêche de St. Paul, Minesota, datée du 2 avril, dit : — " Le *Daily Despatch* fait des commentaires sur l'assemblée d'indignation, tenue à Toronto, mercredi, et dit que le sentiment canadien semble favorable à une guerre, mais qu'il y a dans le Bas-Canada, un fort parti qui applaudit la conduite du gouvernement en recevant les représentants de Riel ; et sans le meurtre brutal et inutile de Scott, la cause de Riel aurait été entendue plus favorablement. On exerce une forte pression contre un arrangement amical, et le sang du martyr sera probablement la semence qui déracinera la rébellion de Winnipeg.

Des lettres de Pembina, en date du 24 mars, annonçent la nomination du colonel Robinson, du *New Nation*, comme vice-consul des Etats-Unis à Winnipeg.

Toronto, avril 13.

Le procès de Reiffenstein a commencé ce matin à 9.30 à la salle de Musique. Ce procès comme on le sait préoccupe vivement le public, aussi la salle était-elle remplie par la foule ; on remarque dans l'auditoire un grand nombre de dames.

Reiffenstein parait avoir beaucoup changé : il laisse maintenant croître toute sa barbe.

Le greffier commence, à l'ouverture de la Cour, à lire l'acte d'accusation pour avoir obtenu sous de faux prétextes de l'argent appartenant aux cantons de Beverly, Charnton et Sindey ; la lecture de l'acte d'accusation a duré deux heures. Ce chef d'accusation n'est qu'un des neuf qui ont été préparés ; tous sont également longs ; le plus grand soin a présidé à leur préparation. Tout l'acte d'accusation comprend quatre mille cinq cents folios, contenant cents mots chaque ; ce qui donne un total d'un demi milion de mots.

Les avocats pour le gouvernement sont : l'hon. A. N. Richards et J. B. Lewis ; ceux de Reiffenstein : l'hon J. H. Cameron et August Keefer.

On croit que le procès durera une semaine ; on suppose que si on rend un verdict de culpabilité sur les deux premiers chefs d'accusation, les autres seront abandonnés.

Ottawa 13.

Le détective McMicken refuse d'exécuter le *warrant* contre MM. Ritchot et Scott, à moins d'être autorisé par le ministre de la justice.

TELEGRAPHIE GENERALE.

Ville de Mexico, 4.

Le congrès national s'est ouvert le premier avril. Le rapport du trésorier est un triste tableau de la condition financière du pays.

Garcia de Cadena et autres chefs rebelles sont encore en campagne, mais avec des forces peu nombreuses.

Angel Santa-Anna, fils de l'ex-dictateur, a été pris et condamné à être fusillé le 2 courant, mais on n'a reçu aucune nouvelle de son exécution.

Une organisation de jeunes gens, formée dans le but de piller les églises, a été découverte, et quelques uns des conspirateurs ont été emprisonnés.

Les étrangers sont sujets à des emprunts forcés sur toute l'étendue de la république.

San Francisco, 12.

Le feu fait encore des ravages dans le puits nord de la mine Amador. Les actions ont baissé de 370 à 270—ce qui a causé une panique parmi les actionnaires.

New York, 12.

On dit que les fénians ont laissé cette ville en grand nombre, dernièrement. Quelques personnes disent qu'ils sont allé au congrès de Chicago, mais d'autres prétendent qu'ils s'assemblent sur la frontière du Canada, dans le but de faire une autre invasion.

On dit que des armes et des munitions, enfermées dans plusieurs arsenaux fénians de cette ville, ont été enlevées, mais personne ne semble savoir où on les a transportées.

Le congrès fenian de cette ville a siégé secrètement depuis deux jours. A peu près 250 délégués sont présents, parmi eux les plus anciens membres de la confrérie.

Le congrès est très discret quant à sa politique future, mais on dit que toute chose avance bien et harmonieusement.

DEPECHES DE MINUIT.

Londres, 13.

On a appris de Rio-Janeiro *via* Lisbonne que le président Lopez, du Paraguay, est mort. Il a été entouré et ayant refusé de se rendre, un lancier brésillien l'a tué.

Des télégrammes de Pesth disent que les prélats hongrois, qui voteront pour le dogme de l'infaillibilité du pape, seront exclus de la chambre haute de la diète.

Paris 13.

On dit que la proclamation de l'Empereur au sujet du plébiscite sera publiée après-demain.

Sur motion de M. Ollivier, la chambre s'est ajournée jusqu'après le vote sur le plébiscite.

M. Ollivier a promis que justice serait rendue dans l'affaire du prince Murat qui a frappé un magistrat en Cour.

La *Liberté* soutient que le comte Daru a positivement résigné la charge de ministre des affaires étrangères.

Vienne, 13.

Le comte Pattockie a réussi à former un nouveau cabinet.

Madrid, 13.

Le procès du Duc de Montpensier pour le meurtre du prince Henri de Bourbon, s'est terminé ce soir.

Le Duc a été condamné à être exilé de Madrid, pendant un mois, et à payer $6,000 d'indemnité à la famille du prince Henri.

Portland, Me., 13.

Le vapeur *North American* est arrivé à 9 : 15 P. M. Les malles et les passagers partiront à minuit.

New-York, 13.

La dépouille mortelle de M. Burlingame a laissé Hambourg le 26 mars et sera dans ce port le 16 courant.

San Francisco, 13.

Le vapeur *America* est arrivé, ce matin, de Hong-Kong (12 mars) et de Yokahama (23 mars) avec 1,200 passagers.

Boston, Mass., 13.

Le testament de feu M. George Peabody a été vérifié dans le comté d'Essex, hier. Ses bienfaits publics ont absorbé tous ses biens à l'exception de $150,000 en legs privés à des parents.

Havane 12.

Un télégramme de Puerto-Principe, en date du 1er avril, dit qu'une colonne de marins a tué 52 insurgés, y compris Manuel Agnel et Franciso Lecas, chefs rebelles.

Nombre de rebelles demandent la protection garantie par la proclamation d'amnistie.

LE SIROP CARMINATIF DE BIRKS est le meilleur Sirop adoucissant pour la dentition des enfants. 101

Température à l'ombre, observée par John Underhill, opticien pratique, 387 rue Notre-Dame, porte voisine de Chs. Alexander et fils.

9 a. m.	1 p. m.	6 p. m.
42°	52°	46°
Maximum.	Minimum.	Moyenne.
52°	30°	41°

Baromètre compensateur corrigé.

9 a. m.	1 p. m.	6 p. m.
30.16	30.14	3008.

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

VENTE D'UN BEL

AMEUBLEMENT DE COTTAGE,

Miroir, Tapis de Bruxelles (meilleure qualité), belles Gravures, Chevaux, Ameublement de Salon en noyer noir, par Hilton ; Meubles de Chambre à Coucher et Salle à Diner en noyer noir, Piano à très beau ton en bois de rose, Lits et Literie, Fusil, Pistolets, Faïence et Verrerie, Poële et Ustensiles de Cuisine, Siéges de jardin, Balançoire, etc., etc.

LUNDI APRÈS-MIDI, le 18, M. SHAW vendra à la résidence de A. MCKAY, écr., "Dunedin Cottage," 306, Rue Aqueduc, près de la Rue St. Antoine, tous les Meubles et effets.

☞ Vente à UNE heure P. M.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

120

NAISSANCES.

A Montréal, le 12 d'avril courant, la Dame de M. Content, Ecr., Notaire, une fille.

DÉCÈS.

Vendredi, 8 avril, à l'âge de 98 ans, Pierre Roy, cultivateur, de la paroisse de Ste. Jeanne de Neuville, comté de Portneuf. Il laisse pour déplorer sa perte 13 enfants, 91 petits-enfants et 182 arrière-petits-enfants.

A Ste. Marie, comté de Beauce, le 6 du courant, après quatre jours de maladie, dame Marie-Elizabeth Marcoux, épouse de feu sieur Adrien Langevin, à l'âge de 79 ans.

Le 9 avril, à St. Joseph de Lévis, à l'âge de 77 ans et 6 mois, Ambroise-Jérôme Fafard, ancien marchand de Québec, après une maladie soufferte avec une résignation vraiment chrétienne.

En cette ville, à l'âge de 77 ans et 1 mois, Dame Veuve Joseph Brisbois.

James Allan, noyé le 17 mars dans le canal Lachine.

A Chateauguay, le 9 du courant, Pierre Dorais, à l'âge de 91 ans.

A St. Léonard, paroisse de la Longue-Pointe, le 12 courant, Maria Blanche âgée de six mois et six jours, enfant de Edmond Gravel, marchand de cette ville.

COMMERCE.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Montréal, 13 avril, 1870.

L'or ouvert à 113¼ et fermé à 112¾.

Agent américain acheté à 88½ et vendu à 89 en or.

Acheté à 92½ et vendu à 93¼ en argent dur.

Argent dur acheté à 5½ d'escompte et vendu à 5 de prime.

Billets de la Banque du Haut Canada, achetés à 45 vendus à 50. Change sur Londres à 8½.

OSCAR TURGEON, No. 5. Place-d'Arms.

RAPPORT QUOTIDIEN du Marché des Fonds de Montréal

MONTRÉAL, 13 avril 1870.

FONDS	Acheteurs.	Vendeurs.	Dernières Ventes.
Banques.			
Montréal	166	166½	166
Ontario	103½	104¼	......
Amérique B du Nord	106	....	......
de la Cité	89	90½	......
du Peuple	104	104½	104½
Molson	95	97	......
de Toronto	135	....	......
Jacques-Cartier	109¼	110	......
des Marchands	110	110½	110¼
Cantons de l'Est	103	....	......
de Québec	104	....	......
Nationale	....	....	......
Union	106½	107½	......
Royale Canadienne	62½	65	......
des Artisans	91	....	......
de Commerce	113	....	......
Compagnies			......
Minière de Montréal	1.50	3.00	......
de Cuivre de la B. Hur	30	40	......
Champ. et St. L. R R	9	....	......
do do 10 p.c. préf.	94	96	......
do do stg 6 p c	76	80½	......
Télégraphe de Mont.	149½	152½	......
do du Peuple	99½	101	......
Navig. du Richelieu	130	....	......
Navigat'n du Canada	90	92½	......
Ch. de fer de la cité	111	113	......
du Gaz de la Cité	147½	....	......
Bourse	90	100	...
Soc. de Cons. Permanente du dis. de M.	105½	....	105½
Fonds de la Puissance	108½	109	......
Bons de la Puissance	108½	109	......
Déb. du Gov. 6 p c stg	104	....	......
do do 6 p c ct.	101	....	......
do do 5 p c stg	94	95¼	......
do do 5 p c ct.	94	....	......
Hâvre de Mont. 8 p c	....	....	......
do do 7 p c	....	....	......
do do 6½ p c dus '83	102	104½	......
do do 6½ p c	101	102	......
do de Québec 8 p c	....	....	......
do do 7 p c	....	....	......
Fonds de Mont. 7 p c.	113½	114½	......
Corp. de Montréal	98½	99½	......
Aqueduc de Montréal	98½	99½	......

CHANGE.

Banque, 60 jours de vue ou 75 de daté....108½ à 109¼
Billets des Machands, 60 jours.........107¾ à 108¼
Demande de banque sur New-York..... 10½ à 11
Billets des Marchands.............. 11 à 11½
Traites en ors sur New York............ pair à
Taux de l'or à midi à New York.........12¾

Aucune affaire de quelque importance. Les prix continuent à être fermes pour tous les placements préférés.

Change plus faible aujourd'hui.

C. & C. G. GEDDES, Courtiers ier, 32, St. François-Xav

AVIS SPECIAUX.

Que ceux qui souffrent des scrofules lisent ce qui suit :—Kingston Road, Don Bridge, 23 juillet 1865. Messieurs.—Je crois que c'est mon devoir de vous faire savoir les grands bénéfices que j'ai reçus de l'emploi de votre *Salsepareille et de vos Pilules de Bristol*.

Au printemps de 1863 je sentis une douleur sur le côté, qui s'étendait jusqu'à l'épaule, et qui devint si aiguë qu'elle m'empêchait de dormir.

J'ai bien souffert l'hiver suivant. Au printemps 1861 une enflure commença à se former dans le dos, près de l'épine dorsale, et peu après elle s'ouvrit et une suppuration s'établit. J'eus deux enflures encore cette même année—dans le dos. L'écoulement des ulcères dura à peu près un mois, et pendant ce temps j'étais très affaibli. Au printemps dernier j'étais plus faible que jamais, et au mois d'avril la dernière enflure recommença à se former. Un de mes amis me demanda ce que j'avais. Je lui dis que je croyais que mon sang était infecté ; alors il me conseilla d'essayer votre *Salsepareille*. Je pris une bouteille à la semaine et quelques-unes de vos *Pilules Sucrées de Bristol*. Peu après je commençai à éprouver un grand changement. Dans quelques semaines je suis allé à mes occupations, et depuis j'ai travaillé constamment. Je crois fermement que c'est la Salsepareille et les Pilules de Bristol qui, en même temps que la Providence, m'ont rendu la santé et la vigueur ; je les recommande très spécialement à tous ceux qui souffrent des Scrofules sous n'importe lequel de ses horribles caractères.

Je suis, etc.,

EDWARD DAVIS,

Je me permets de certifier que ce qui précède est tout à fait exact, car je connais parfaitement Edward Devis.

T. A. SNIDER, Walton St., Toronto.

Je puis certifier l'exactitude de l'assertion de M. Davis, parce que c'est moi qui lui ai procuré la Salsepareille et les Pilules de Bristol.

H. J. ROSE, Droguiste. 155, Yonge St., Toronto.

7 Septembre 1866. 129.

Eau de la Floride Murray et Lanmann. —Les dames qui désirent vivre et se mouvoir dans un atmosphère saturé d'un parfum frais doivent toujours faire usage de cet article à leur toilette, une goutte de ce liquide dans le bain ou dans un verre d'eau, si on a besoin de se laver les dents, est excellent et quelques gouttes dans un mouchoir suffiront pour attirer l'attention. Celles qui sont sujettes au mal de tête dans les salles encombrées, trouveront dans l'arome de l'eau de la Floride un remède sûr. 129

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

VENTE DE

BIENS-FONDS PAR UN SYNDIC.

(A la folle enchère, les frais et charges de l'acheteur des dits lots de terre et lieux comme ci-dessous premièrement et secondement décrits à la vente le quatrième jour de mars dernier.)

Par ordre de Thomas S. Brown, Ecr., Syndic Officiel, les propriétés suivantes seront vendues par encan public, au bureau de l'encanteur soussigné, No. 361 rue Notre Dame, mercredi, 20me jour d'avril courant, appartenant à la succession de Dame C. G. Baird.

1o. Le Lot et les Bâtisses connus comme "La vieille Boucherie," à Hochelaga, sur le bord de la Rivière, à une courte distance plus bas que la barrière, mesurant 153 pieds de front par 189 pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, ou à peu près 20,000 pieds en superficie.

2o. Le coin du chemin de la Reine et de la Rue Gale, qui le sépare du précédent, mesurant à peu près 90 pieds de front par 115 pieds de profondeur, plus ou moins, ou à peu près 10,000 pieds en superficie, cultivé comme Jardin, avec un Logement (*Cottage*) en pierre à un étage.

—AUSSI—

Appartenant à la succession de C. W. Walkem. (A la folle enchère, les frais et charges de l'acheteur du dit Lot de Terre et lieux, comme ci-après en troisième lieu décrits, à la vente le quatrième jour d'Avril courant.)

3o. Un Lot au coin des Rues Craig et Shaw, mesurant 52 pieds de front par 73 pieds de profondeur, plus ou moins, avec une maison en briques bien bâtie, un Magasin, et autres Bâtisses.

Le tout sera vendu positivement sans réserve au plus haut enchérisseur.

☞ Vente à TROIS heures P. M.

J. J. ARNTON, Encanteur.

130

ANNONCES NOUVELLES.

Dissolution de Société.

AVIS est par les présentes donné que la société qui a existé sous le nom et raison de J. B. Dépati et Cie., a été dissoute.

Alex. Dupuy est seul autorisé à régler les affaires de la susdite société et continuera les affaires sous les nom de Alex. Dupuis et Cie.

J. B. DEPATI.
L. DUPUY.

13 avril. bs-129.

J. B. DÉPATI,

Marchand de Bois,

No. 98, RUE ST. URBAIN.

A l'honneur d'informer le public en général qu'il a ouvert son clos de Bois à l'adresse ci-dessus où il tiendra toujours en mains toutes espèces de Bois de service.

13 avril 1870. am-130

R. STEVENSON,

BOUCHER,

Remercie ses amis et le public du patronage qui lui a été accordé et les informe qu'il a laissé la Stalle No. 19, pour s'installer à la

Stalle No. 5, Marché Bonsecours

Où il sera heureux de les fournir de toutes les choses que comporte sa ligne d'affaires.

13 avril. am-130

CORPORATION DE MONTREAL.

NETTOYAGE DES COURS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le contrat pour l'enlèvement des Saletés des Cours dans les différents Quartiers de la Cité, a été accordé à des personnes responsables qui enlèveront de chaque maison, (*gratis*,) une fois par semaine jusqu'à la fin de l'Eté, tous les rebus, déchets et saletés des cours ; ce service devra se faire entre les dix heures du soir et les huit heures du matin.

D'après les termes du Réglement No. 46, tout occupant de maison est tenu, sous une forte pénalité, de se munir d'une boite, ou baril ou cuvette imperméable ou autre vaisseau d'une grandeur suffisante pour contenir tous les déchets et rebuts qui peuvent s'accumuler de jour en jour chez lui et dans ses dépendances ; ce baril ou autre vaisseau comme susdit sera déposé sur le trottoir en face de chaque maison ou logement, ou dans tout autre endroit commode, désigné par le Chef de Police ou autre officier nommé à cet effet par le Bureau de Santé. Partout où il existe des ruelles ou allées en arrière des maisons, les rebuts pourront y être déposés ; et tout occupant de maison ou locataire est obligé de mettre tous les rebuts, déchets et autres reliefs ménagers dans les dits barils, boite ou cuvette comme susdit. Et tout occupant de maison ou locataire ou autre personne déposeront ainsi les choses de rebut de leur maison ou logement en l'endroit ainsi désigné dans le temps qui sera fixé par le Bureau de Santé pour que le vidangeur vienne les enlever. Il est défendu de déposer comme susdit les dits déchets et rebuts dans les rues publiques ou allées avant les huit heures du soir précédant le matin fixé pour la visite du vidangeur.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité
Hotel-de-Ville.
Montréal, 8 Avril 1870. cs-cfps--130.

CORPORATION DE MONTREAL.

Département des Chemins.

Des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour un Egout dans la rue Coursol," seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, jusqu'à MIDI, MARDI, le 19 courant, pour la construction d'un Egout dans la Rue Coursol, suivant les plans et devis que l'on peut voir au Bureau du soussigné.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse, ni même aucune des soumissions.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'égout ci-haut mentionné sera construit durant la présente saison, et les propriétaires ou locataires dans la dite Rue pourront se servir de l'occasion pour faire faire les embranchements pour égouter leurs maisons et leurs cours dans le dit égout ; et tous les propriétaires qui voudraient s'opposer à la construction du dit égoût, sont par le présent notifiés qu'ils devront soumettre leurs objections au Comité des Chemins ou à l'Inspecteur de la Cité, le ou avant le 19ième jour d'AVRIL courant.

(Par ordre,)

P. MACQUISTEN, Inspecteur de la Cité.

HOTEL-DE-VILLE,
Montréal, 13 Avril 1870. jad—130

VENTE PAR ENCAN.

PAR P. J. KEARNEY.

Tattersall--Etabli en 1832.

Cette vieille place d'affaires, si bien connue, a été transportée de la Grande Rue St. Jacques, à la Rue Craig, au pied de la Rue St. Antoine, où on continura la Vente de Chevaux, Voitures, Harnais, chaque MARDI et VENDREDI, à DEUX heures P. M. Cet endroit est le plus central, le plus beau et le meilleur de la ville pour la vente de Chevaux, Voitures, etc. On ne perçoit des droits que sur les objets vendus seulement. Les acheteurs de toutes les parties de la Puissance et des Etats-Unis se rendent à ces ventes. On ne charge aucun frais d'écurie pour n'importe quelle quantité de chevaux, jusqu'à leur vente. On avance de $1.00 à $5,000 sur n'importe quelle sorte d'objets offerts en vente. Les ventes à l'extérieur se font à des termes libéraux.

P. J. KEARNEY, Encanteur.

13 avril. 130

ANNONCES NOUVELLES

$15,000

VENTE PAR UN SYNDIC

D'UN MAGNIFIQUE

FONDS DE BANQUEROUTE

EN

Marchandises Sèches.

BONS MARCHES! BONS MARCHES!

A

406, RUE STE. CATHERINE,

(Place autrefois occupée par Pros. Archambault.)

Le fonds de Marchandises Sèches de Goût et d'Etape, valant plus de $15,000, appartenant à la succession du failli Prospère Archambault, sera vendu en détail, la vente commencant

Jeudi, le 14 courant,

et sera continuée, chaque jour, jusqu'à ce que l'on ait disposé de tout le Fonds. PAS DE RÉSERVE. Le tout sera vendu à moitié du prix coûtant.

406, 406, Rue Ste. Catherine est, 406, 406.

Plus loin que la rue St. Denis.

PAR ORDRE DU SYNDIC.

15 avril 1870. fi—130

ANNONCES DIVERSES.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ, Rue Sherbrooke, No. 239, Est, de 90 x 308 (une rue projettée passera derrière), avec une maison en brique à deux étages, de 40 x 40, Cuisine à côté, Ecuries, Hangards, et autres bâtiments. La maison est finie au goût moderne, ayant appareils de chauffages, bains et latrines,—avec un parc sur le devant, rempli de beaux arbres. Possession au 1er mai prochain.

UN TERRAIN, coin des rues Cadieux et Courville, de 74 x 116, avec beaux arbres dessus.

Titres incontestables.

Le soussigné à aussi plusieurs autres propriétés de valeur à disposer aux meilleures conditions.

G. N. GAUTHIER, Agent-Collecteur, 192, Rue Notre-Dame.

10 jan—j 1 mai

CHANGEMENT DE DOMICILE.

McMillan & Carson

Ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs pratiques qu'ils ont transporté leur Bureau et leur Magasin à l'étage supérieur de la même maison qu'ils ont occupée pendant les seize dernières années, 148 et 150, RUE MCGILL.

Entrée—No. 148.

DEPARTEMENT DU GROS.

Ils attirent l'attention des Marchands de l'Est et de l'Ouest sur leur assortiment de vêtements manufacturés avec soin.

Vêtements Confectionnés.

Ils viennent aussi de recevoir du Marché de Londres un assortiment choisi de Draps de l'Ouest, de l'Angleterre, Casimires, Tweeds, Patrons de Veste, etc., etc., des meilleures manufactures, et qu'ils sont à même de faire sur mesure. Ils croient qu'il est inutile de parler de l'excellente coupe et du soin qu'ils apportent à la confection des vêtements ; ils peuvent de ce côté soutenir toute comparaison.

Les Messieurs qui désirent avoir des pantalons bien faits, de première qualité et à des prix modérés feront bien de s'adresser au No

148, RUE McGILL.

12 avril 1870 am—129.

Société de Construction Mutuelle, DE MONTREAL.

Les membres de cette Société sont priés d'observer que Vendredi prochain, le 15 courant, étant un jour de *Fête*, le BUREAU SERA OUVERT pour recevoir les souscriptions, JEUDI SOIR, le 14 courant, à l'heure ordinaire.

L. H. CHARBONNEAU, ec -Trésorier.

13 Avril 1870. 1.9

BAS-CANADA, District de Montréal. } **Cour Supérieure** MONTRÉAL.

No. 1123.

DANS L'INSTANCE

Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,

Requérants en expropriation sur les Rues Stanley Drummond et St. Janvier,

et

GEORGE MOORE & JAMES MOORE, tous deux de la Cité et du District de Montréal, faisant affaires en société sous les nom et raison de G. & J. Moore, comme chapeliers et fourreurs, *Propriétaires.*

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de mille deux cents quarante deux dollars et douze cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant les statuts 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit à savoir :

UN MORCEAU DE TERRE borné au Nord-Est et au Sud-Ouest par la propriété de la succession DeBeaujeu, au Sud-Est par la rue St. Janvier, et au Nord-Ouest par le résidu de la propriété d'A. M. Foster ou ses représentants, tel que divisé par le nouvel alignement de la rue St. Janvier.

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en Anglais l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers, fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront les trois semaines depuis la première insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P. C. S.

Bureau du Protonotaire,
Montréal, 6 août 1867. fi-bfps-129

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN O. BROWN.

VENTE A L'ENCAN D'UN

Fonds d'Épiceries en Détail.

Jeudi Matin, 14 Courant.

Sera vendu au Magasin, 28, RUE ST. ALEXANDRE, (coin de la Rue des Jurés) un fonds d'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, FRUITS, SIROPS, etc., etc.,

CONSISSANT EN

Thés assortis, Sucres, Épiceries, Poissons secs, Raisins deo Crinthe, Sauces, Cornichons, Tamates en Flacons, Sucre de Blé-d'Inde, Fèves, etc., Une Balance pouvant peser 2,500 livres, Eau de Vie, Gin, Rye Whisky, Vins de bonne qualité, Whisky irlandais, ainsi que quelques douzaines de vieux Sherry d'excellente qualité.

Les familles feront bien d'assister à la vente, car les Marchandises seront vendues par lots à la convenance des acheteurs.

☞ Vente à DIX heures.

JOHN O. BROWN, Encanteur.

14 avril. 130

ANNONCES DIVERSES.

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec, }
Cité de Montréal. }

IN RE

Le MAIRE, les ECHEVINS et CITOYENS de la Cité de Montréal

Requérants de l'expropriation dans la rue Albert dans le quartier St. Antoine de cette Cité aux fins de prolonger la dite rue.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaires soussignés déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent spécialement cotiser pour les fins de la dite amélioration ; et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte 31e Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration, sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir :

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour Supérieure de Montréal, le quatorzième jour de février dernier, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui deviendront plus tard sujettes à êtres cotisées pour couvrir les frais d'évaluation et autres dépenses résultant de la dite expropriation de la rue Albert dans cette Cité conformément aux actes de la législature, et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir :

Tous les terrains ayant front sur le côté nord-ouest du Quarré Chaboillez depuis la rue Inspecteur jusqu'à la rue du Cimetière et sur le côté Sud-Est du Quarré Chaboillez depuis la rue Inspecteur jusqu'à la propriété portant le numéro 198 sur la rue St. Joseph, inclusivement ; Le terrain situé à l'encoignure Nord des rues St. Joseph et Inspecteur ; Le terrain situé à l'encoignure des rues St. Joseph et St. Maurice, et ayant front sur le Quarré Chaboillez ; Le terrain situé à l'encoignure Est des rues St. Maurice et Inspecteur ; Le terrain ayant front sur le côté Nord-Ouest de la rue Albert depuis le Quarré Chaboillez jusqu'à la rue de la Montagne, à une profondeur de quatre-vingt pieds ; Tous les terrains depuis la rue de la Montagne jusqu'aux limites de la Cité, compris entre la ligne Nord de la rue Albert projetée, et la propriété du chemin de fer, aussi la lisière de terrain de la largeur de vingt-cinq pieds, depuis la rue de la Montagne jusqu'aux limites de la Cité, compris entre la voie ferrée et la clôture du côté sud de la dite voie ferrée ; Tous les terrains ayant front sur le côté Sud-Est de la rue Albert, depuis le Quarré Chaboillez jusqu'à la rue de la Montagne, dans la manière suivante : Les deux premiers terrains appartenant l'un à Samuel Biron, l'autre à C. S. Rodier, jr., dans toute leur profondeur, les deux terrains suivants, appartenant l'un à Abraham Rastoul, l'autre à François-Xavier Rastoul, à la moitié de leur profondeur, les autres terrains à une profondeur de cent pieds ; Tous les terrains des deux côtés de la rue Bruchesi, depuis la rue Albert jusqu'à la propriété portant le No. 7 inclusivement du côté Nord-Est, et jusqu'à la propriété portant le No. 8 inclusivement du côté Sud-Ouest ; Les terrains des deux côtés de la rue St. Félix, depuis la rue Albert jusqu'à la propriété portant le No. 19 inclusivement du côté Nord-Est, et jusqu'à la ruelle de l'Ecole du côté Sud-Ouest ; Les terrains des deux côtés de la rue de la Montagne depuis la rue Albert jusqu'à la ruelle de l'Ecole du côté Nord-Est, et jusqu'à la propriété portant le No. 20 inclusivement du côté Sud-Ouest ; Les terrains ayant front sur le côté Sud de la rue Albert projetée depuis la rue de la Montagne jusqu'à la rue Aqueduc et comme profondeur jusqu'à la rue Rolland ; et comprenant les terrains ayant front sur le côté Nord-Ouest de la dite rue Rolland ; Tous les terrains ayant front sur le côté Sud-Est de la rue Albert projetée, depuis la rue Aqueduc jusqu'à la rue Canning, à une profondeur de cent pieds, et depuis la rue Canning jusqu'aux limites de la cité à une profondeur de quatre-vingt pieds ; Les terrains ayant front des deux côtés de la rue Aqueduc depuis la rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant le No. 199 inclusivement du côté Nord-Est et jusqu'à la propriété portant les Nos. 200 et 202 inclusivement du côté Sud-Ouest ; Les terrains des deux côtés de la rue Versailles depuis la rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant les Nos. 45 et 47 inclusivement du côté Nord-Est et jusqu'à la propriété portant le No. 42 inclusivement du côté Sud-Ouest.

Les terrains des deux côtés de la rue Lusignan, depuis la rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant le Numéro 21 inclusivement du côté Nord-Est et à une distance de deux cent quatre-vingt pieds par une profondeur de quatre-vingt pieds du côté Sud-Ouest ; les terrains ayant front des deux côtés de la rue Guy depuis la rue Albert projetée à une distance de deux cent quatre-vingt pieds par une profondeur de quatre-vingt pieds de chaque côté ; les terrains ayant front des deux côtés de la rue Richmond depuis la rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant le No. 185 inclusivement, du côté Nord-Est et jusqu'à l'Eglise St. Joseph inclusivement du côté Sud-Ouest ; le terrain de l'Eglise pris à une profondeur de quatre-vingt pieds ; les terrains ayant front des deux côtés de la rue St. Martin depuis la rue Albert projetée jusqu'à l'Eglise St. Joseph inclusivement du côté Nord-Est ; (le dit terrain de l'Eglise pris à une profondeur de quatre-vingt pieds) et jusqu'à la propriété portant les Nos. 122 et 124 inclusivement du côté Sud-Ouest ; les terrains ayant front des deux côtés de la rue des Seigneurs depuis la rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant les Nos. 261 et 263 inclusivement du côté Nord-Est et jusqu'à la propriété portant les Nos. 256 et 258 inclusivement du côté Sud-Ouest ; les terrains ayant front des deux côtés de la rue Chatham depuis la rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant les Nos. 111 et 113 inclusivement du côté Nord-Est, et jusqu'à la propriété portant les Nos. 100 et 102 exclusivement du côté Sud-Ouest ; les terrains ayant front des deux côtés de la rue Canning depuis la rue Albert projetée jusqu'à la propriété portant les Nos. 73 et 75 inclusivement du côté Nord-Est, et jusqu'à une distance de trois cents pieds du côté Sud-Ouest ; (ces terrains de vant être pris dans toute leur profondeur ;) les terrains ayant front des deux côtés de la rue Delisle depuis le commencement de la dite rue jusqu'aux limites de la Cité.

Et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui devront être spécialement cotisés aux fins de l'amélioration proposés tels que fixés et inscrits au Rôle Général des Cotisations fait immédiatement avant le terme fixé pour procéder à l'évaluation requise par les sections 11 et 12 de l'acte passé dans les années 29 et 30 du règne de Sa Majesté, intitulé : Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la Cité de Montréal et pour d'autres fins—sont :

198, Rue St. Joseph, Chs. S. Rodier ; 2 Carré Chaboillez, Robert Dalrymple ; 4 do, Thomas Mullins ; 16 do, David Bradshaw ; 16 do, Succession Nelson ; 22 do, Succession J. Gamble ; 198 Rue St. Joseph Scott et Harris ; 193 rue St. Maurice, Arthur Brennan ; 191 rue St. Joseph Veuve G. C. Beck ; 3 carré Chaboillez, Maurice Gougeon ; 13 do, Nicholas Métayer : 15 do, Corporation de Montréal ; 25 do, Joseph A. Carignan ; 27 do, J. G. McGonical ; 29 do, Adèle Legault, épouse de Joseph Emond ; 31 do, Louis A. Gareau ; 39 do, Michael Kavanagh ; rue Albert, Grand Trunk Railway ; 209, 213, 215 rue St. Joseph, Samuel Biron ; 217, 219. 223 do, C. S. Rodier jr ; 30 rue Albert, Abraham Rastoul ; do, F. X. Bastoul ; do, Walter Benny ; do, Benjamin Lamb do, Benjamin Parent ; 52 do, Aurélien Cauchon ; 72 do, William Masterman ; 74 do, William Morgan ; 86, 88, 102 do, Joseph Versailles ; 104 do, S H May ; 150 do, Thomas McCready ; 9 rue Bruchesi, Antoine Lusignan ; 15 do, Louis Daudelin ; 17 do, Léandre Lamoureux ; 23 do, Veuve J. Bte. Bélanger ; 24, 20 do, Joseph Versailles ; 8 do, Veuve A Lamouche ; 19 rue St. Félix, succession John Torrance ; 21, 23, 25 do, Alexis Renaud ; 29 do, Bernard Leclère ; 34 do, J. Bruyère ; 32 do, F. X. Rastoul ; 30 do Hospice Labelle ; 22 do, Paul Fournier ; 20 rue de la Montagne, Félix Gougeon ; 21 do, Edouard Sarrazin ; 28 do, Hon. Louis Renaud ; 32 do, Joseph Versailles ; 30 do, Joseph Cardinal ; 40 do, Calixte Cardinal ; 42 do, Mlle E. Lavigne ; 51 do, Pierre Prevost ; 51, 56, 58, 49 do, Thomas McCready ; 45 do, Veuve Lawlor ; 43, 39 do, Veuve Daniel Murray ; 37 do, Antoine Mallette ; 37 do, Jérémie Mallette ; en arrière do, Antoine et Jérémie Mallette ; 21 do, Joseph Lfaontaine ; Rue Rolland, F. X. Rastoul ; 15 do, Frans. Payette ; 1 ruelle de do, Frans. Payette ; 5, 7 do. Laurent Cardinal ; 11 do, Thomas McCready ; 16 do, Laurent Cardinal ; 200 Rue Aqueduc, Louis Picard ; 208 do, Jean Bte. Houle ; 212 do John Stewart ; 216 do, Amable Serrurier ; 229 do, Magloire LeBlanc ; 226 do, Honoré Riendeau ; 226 do, Joseph Savard ; 242 do, Peter Fagan ; 246 do, Théophile Monette ; en arrière do, Jean Bte. Parent ; do, do, Théophile Monette ; 250 do, J. D. Lawlor ; 253 do, Edouard Leduc ; 243 do, succession John Torrance ; 239 do, S. H. May ; 223 do, Dr. D. D. Archambault ; 219 do, Amable Serrurier ; 29 do, Frs. Xav. Rastoul ; 202 do, François Préjau ; 199 do, Bernard Leclaire ; 42 rue Versailles, F. L. Languedoc ; 62, 76 do, Angélique Morrissette ; veuve Lefebvre ; 84 do, Frs. Xav. Rastoul ; 90 do, Isidore Lachance ; 98 do, John Barber ; 99 do, John Edwards ; 104 do, Théophile Gloutney ; 106 do, Jules Gloutney ; 110 do, Joseph Barsalou ; 114 do, Noël Demers ; 122 do, Moïse Ritchot ; 117, 115 do, Emanuel Monette ; en arrière do, Dr. D. D. Archambeault ; en arrière do, Emanuel Monette ; 101, do veuve Antoine Miron ; 97 do, Alexandre Duquet ; 93 do, Prosper Versailles ; 81 do, Bernard McEnroe ; 37 do, T. S. Brown ; 83 do, William Brennan ; 79 do, Théophile Cartier ; 77 do, Jude Bouthiller ; 73 do, Maxime Groulx ; 67 do Jean Bte Auger ; 63 do, Théophile Robert ; 61 do, Pierre Robillard ; 45 do, Narcisse Moreau ; 25 Rue de Lusignan, Edward Charters ; 35 do, Veuve J. Bte Bélanger ; 39 do, D. A. Desjardins ; 41 do, Succession John Torrance ; 42 do, Peter Robinson ; en arrière do, Eustache Prud'homme ; en arrièro do, Veuve Norbert Dumas ; en arrière do) John Torrance ; en arrière do, Succession Roy 150 rue Guy, Veuve Berthelet ; 149 do. John J. Day ; 185 rue Richmond, Eustache Languedoc ; 195 do, Séraphin Languedoc ; 197 do, Paul Fournier ; 219 do, François Milette ; 222 do, Ulric Boudreau ; en arrière do, Falaretti ; 200 do, Camille Gentesse ; 196 do, Alexandre Trudel ; 196 do, Séminaire de Montréal ; 122 rue St. Martin, Augustin Terroux ; 126 do, Moise Damien ; 142 do, Maxime Gougeon ; 136 do, Charles Dubreuil ; 140 do, Pierre Dazé ; 142 do, Jean-Bpte. Vincent ; 148 do, Samuel Rousseau ; 151 do, Josephine Guy, épouse du Dr. McCallum ; 156 do, H. W. Austin ; 158 do, Succession A. DeLusignan ; 120 do, Veuve Benj. Painchaud ; 169 do, Louis Rateau ; 167 do, Victor Durand ; 165 do, Louis Rateau ; 157 do, Geo. Monette ; 149 do, Guillaume Laurencelle ; 115 do, Moïse Ouimet ; 101 do, Antoine Gougeon ; 99 do, Jos. Meloche ; 256 Rue des Seigneurs, Octave Brunet ; 290 do, Augustin Cantin ; 290 do, Narcisse Moreau ; do, William McDonald ; do, Dr. R. O'Leary ; 313 do, Charles Gareau ; 309 do, Mathew Ford ; 229 do, Dr. D. Archambeault ; 297 do, Edouard Leduc ; 293 do, Jean Marie Bélanger ; 289 do, James Mussell ; 285 do, Patrick Garvin ; en arrière do, J. Callaghan ; 279 do, Adolphe Ledoux ; 273 do, Veuve Robt. Walker ; 269 do, Adolphe Major ; 265 do, James Mussell ; 263 do, John McDiarmid ; 110, 114, 122 Rue Chatham, Succession, F. Dunwoodie ; 155 do, T. S. Judah ; 147, 131 do, Robert Aspinnall ; do, Bruno Ledoux ; do, Alexander Pearson ; do, Augustin Cantin ; do, Prosper Versailles ; 111 do, Cyrille Verdon ; 143 Rue Canning, Fred. T. Judah ; 123 do, J. N. Aumond ; do, Succession Joseph Shuter ; ; do, A. Caldwell, 115, 113 do, Eusèbe Ouimet ; 103 do, Joseph S. Gratton ; 95 do, Alfred Trottier ; 91 do Patrick Spellasy ; 73 do, Michael Spellassy ; do, Charles J. Coursol ; do William Snaith ; do, Succession Louis Guy ; do, William Griffin ; do, John White ; do, François Perrin ; do, Succession Fisher ; do, F. T. Jûdah, Rue Albert.—Alexander Stewart ; do, John Steward ; do, Mme A. Brooks ; do, Michael Brown ; John Callaghan. Rue delisle—James McKiernon ; do, Delisle & Workman ; do, Thos. Brennan ; do, Gilbert Lamarre ; do, Jas. Osborne ; do, Joseph Roger ; do, Pierre Roger ; do Félix Dépatie ; do, Jean Tremblay ; do, Wm. Quinn ; do, Toussaint Valade.

EN FOI DE QUOI nous avons apposé nos signatures aux présentes.

JOHN PRATT,
D. GORRIE,
J. C. H. LACROIX
Commissaires.

CHAMBRE DES COMMISSAIRES,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, ce sixième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-dix. 126

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Pays* du 9 au 21 Avril courant inclusivement.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. BOOKER.

VENTE A L'ENCAN

D'UNE PROPRIETE A LACHINE,

Mardi, 26 Avril 1870.

M. BOOKER a reçu instruction de JOHN FAIR écr., curateur, de vendre à l'Encan, sur les lieux tous les droits, titres, intérêts appartenant à la succession du défunt THOMAS RUTHERFORD, en son vivant de Montréal et Lachine, Marchand-Tailleur, un certain lot ou pièce de terrain, ou Emplacement, situé dans le Village et Paroisse de Lachine, dans le District de Montréal, dans la Province de Québec, contenant, d'après le mesurage, 138 pieds de longueur sur la facade, 163 pieds sur le derrière, sur 327½ pieds de profondeur (moins la quantité de terrain vendue à un St. Denis) mesure anglaise, plus ou moins, sans aucune garantie sur le mesurage ; limité sur la facade par le grand chemin de la Reine, sur un côté par la rue William, avec Maison d'habitation en bois, écuries, Hangar et glacière érigés sur ce terrain, avec tous les droits du vendeur, sur le rivage, sur le bord du Canal, cu Rivière faisant face au dit lot.

AUSSI,

Tout le MOBILIER et les EFFETS, contenus dans 16 appartements—Salon, Salle à Diner, Chambre à Coucher, Salles, Cuisine, y compris les Couchettes, la Literie, Couverture, Lingerie, Nappes, etc., etc.

Pour plus amples détails, s'adresser à John Fair, écr., No. 96, rue St. François-Xavier, ou à l'Encanteur, No. 361, rue Notre-Dame, Montréal.

Vente à ONZE heures,

A. BOOKER, Encanteur.

122

VENTE PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU.

AVIS.

Les Soussignés annoncent à leurs amis et au public en général que, sur la demande d'un grand nombre de leurs amis, ils ont décidé de prêter une attention particulière à la vente des Biens-fonds, et ils espèrent, par leur longue expérience dans le commerce d'encanteurs, donner cette satisfaction que l'on est en droit d'attendre de ceux à qui l'on confie ses propriétés pour en être disposé.

BENNING ET BARSALOU.

Montréal, 10 mars 1870. 101

Nouveautés en Jupes

Nouvellement offertes en vente chez

McCLURE & TELFER.

JUPES PIQUÉES pour 8s. 9d.

OUVRAGES FRANÇAIS EN LAINE DE BERLIN,

Quelque chose tout à fait nouveau, montré pour la première fois aujourd'hui.

PANTOUFLES,
DRAPEAUX,
COUSSINS,
CHAISES, etc.,
SONTAGS,
PELLERINES,
et MANTEAUX.

La première vente de cent douzaines de CORSETS à 1s. 10½d. la paire. Dans quelques jours, on en offrira un autre lot à 1s. 6d. la paire.

VETEMENTS DE DESSOUS

Pour Dames et Demoiselles.

Ouvert aujourd'hui

UN LOT SPÉCIAL

Beaucoup au-dessous des prix réguliers.

COLLETS DE DEMOISELLES, 1s. 10½d., 2s. 9d., 3s., 5s.

ROBES DE NUIT, 3s. 9d., 4s. 6d., 5s., 1s. 3d.

COLLETS DE DAMES, retroussés, frillés et brodés, 3s. 9d., 5s., 6s. 3d., et 1s. 6d.

On sollicite une visite.

393, RUE NOTRE-DAME, 393.

281

Mères ! Mères ! Mères !

Ne manquez pas de vous procurer le SIROP CARMINATIF DE BIRKS pour la dentition des enfants, enlevant enlevant toute douleur et produisant un effet rafraichissant.

Cette excellente préparation ne contient ni opium, ni aucune drogue de ce genre. En vente chez tous les pharmaciens, mais fabriqué seulement par

JOHN BIRKS, Pharmacie St. Catherine, 358, Rue Ste. Catherine, Montréal.

101

A LOUER

UNE MAISON des mieux situés, ayant vue sur le St. Laurent, avec jardin et dépendance, située au débarcadaire de la traverse de Longueil. Cette propriété est des plus convenables pour une famille privée, ou pour une maison de pension. Loyer très bas.

S'adresser à

FRS. CONTANT, No. 257, Rue Craig.

122-jno

POUDRE A BOULANGER !

La Favorite du Cuisinier

SANS RIVALE.

En boites de Ferblanc 1 lb., 5 et 3 onces.

A VENDRE PARTOUT.

Très en demande, et les familles qui en font usage n'en achètent pas d'autre.

Faites-en l'essai, et demandez la

POUDRE FAVORITE DU CUISINIER.

Vente en Gros chez

W. A. CAMPBELL ET CIE., 21, Rue St. Sacrement, Montréal.

21 fév. cm--89

Cherry Pectoral d'Ayer,

Pour les maladies de la Gorge et des Poumons, telles que la Toux, le Rhume, la Coqueluche, Bronchites, Asthme et Consomption.

Il est sûr que dans l'histoire de la médecine, aucune préparation ne s'est emparée de la confiance des hommes, comme cet excellent remède pour les affections pulmonaires.

Pendant une longue série d'années, et parmi la plupart des races humaines, il a été d'autant plus estimé qu'il a été mieux connu. Son caractère et son pouvoir uniformes à guérir les diverses affections des poumons et de la gorge l'ont fait connaître comme un véritable préservatif de ces maladies. Tandis qu'adapté aux formes moins dangereuses de maladie et aux jeunes enfants, il est en même temps le remède le plus efficace qui puisse être prescrit pour la consomption naissante et les affections dangereuses de la gorge et des poumons. Comme préservatif contre les attaques du *Croup* il devrait se trouver dans toutes les familles et vû que chacun est sujet au rhume et à la toux, tous devraient être pourvus de cet excellent remède pour ces maladies.

Quoique l'on croie que la *Consomption* chronique soit incurable, il y a eu un grand nombre de malades guéris et rendus à une santé parfaite par le *Cherry Pectoral.* Ses propriétés curatives sont telles que les maux de gorge et de poumons les plus obstinés sont guéris très promptement ; lorsque tous les autres remèdes ont échoué le *Pectoral* a donné l'effet désiré.

Les *Chanteurs et les Orateurs* en éprouveront du soulagement.

Asthme ceux qui sont affecté de l'Asthme seront complètement guéris.

Les *Bronchites*, sont généralement guéries en prenant le *Cherry Pectoral* en petites et fréquentes doses.

Pour la *Toux* et le *Rhume*, on ne peut avoir de meilleur remède. Prendre de petites doses trois fois par jour et mettre les pieds dans l'eau chaude le soir durant le cours de la maladie.

Pour l'*Influensa* quand elle affecte la gorge et les poumons, suivez le même traitement.

Pour la *Coqueluche*, prenez de petites doses trois ou quatre fois par jour.

Pour le *Croup*, prendre de bonnes et fréquentes doses jusqu'à ce que la maladie soit abattue.

Aucune famille devrait se trouver sans *Cherry Pectoral*, en cas d'attaque de ces maladies. Si on en fait usage au temps convenable, on épargnera au patient beaucoup de souffrance et de douleur qu'il aurait subies en attendant du soulagement d'un autre côté. Parents, gardez-le dans vos maisons en cas de besoin. Vous pouvez par son influence sauver la vie de ceux qui vous sont chers.

Ses vertus sont si bien connues que nous n'avons pas besoin de publier de certificats en sa faveur, mais nous pouvons assurer le public que ses qualités curatives seront toujours les mêmes.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer et Cie., Chimistes, Lowell, Mass., et vendu par tout le monde.

1er. février 1870. cfps—dm.

POUR de bonnes Photographies de tous genres, allez aux ateliers de Photographie de BALTZLY, 372, Rue Notre-Dame. Venez et voyez.

ANNONCES DIVERSES.

L'Antidote de la Consomption

Je soussigné certifie que depuis au-delà de six mois, je toussais extraordinairement, j'avais souvent des envies de vomir et ce que je crachais se détachait avec beaucoup de peine et d'effort et était très visqueux; j'avais presqu'entièrement perdu l'appétit, j'étais devenu d'une faiblesse extrême, tellement que c'était avec beaucoup de difficulté que je remplissais mes occupations ordinaires, mes jambes pouvaient à peine me porter, j'éprouvais une douleur continuelle à la tête, et principalement au frontal, ce qui me rendait insouciant à tout, j'éprouvais, lorsque je toussais, de grandes douleurs dans le bas ventre et un bruit semblable au râle se faisait dans ma poitrine, je fatiguais beaucoup quand je parlais, je crus réellement que je tombais en consomption. Je consultai plusieurs médecins et je pris tous les remèdes que l'on m'enseigna et tous ceux que l'on me donna, mais rien ne fit.

Depuis quinze jours, je prends des amers de M. Dépatie et je suis maintenant parfaitement bien. J'ai un excellent appétit, mes forces sont revenues, et je suis agile et dispos de même que lorsque je n'avais que vingt ans.

Je recommande d'une manière toute spéciale les amers de M. Dépatie. Quant à moi, je leur suis redevable de la santé.

JOS. CHARTRAND, N. P.
Côteau St. Louis, paroisse de Montréal.

Je soussigné certifie par les présentes que depuis longtemps j'étais en consomption, je toussais et je crachais beaucoup, j'ai employé plusieurs médecins et pris quantité de remèdes, mais rien ne me faisait. Ayant entendu parler des amers de M. Pierre Forget dit Dépatie, je me décidai à en prendre et après en avoir pris trois bouteilles, je me suis trouvé et je me trouve actuellement si bien que c'est un grand plaisir pour moi en même temps qu'un devoir de recommander fortement les amers de M. Dépatie et d'engager toute personne pulmonaire à faire usage des dits amers.

ANTOINE LAGARDE.
Village St. Jean-Baptiste, 26 oct. 1869.

Je soussigné certifie que depuis longtemps j'avais presque complètement perdu l'appétit, j'éprouvais une grande faiblesse, je toussais tellement que parfois je vomissais du sang, je crachais aussi beaucoup et mes crachats étaient épais et visqueux, je me croyais réellement en consomption. J'ai pris beaucoup de remèdes des médecins sans éprouver de soulagement. J'avais cessé de travailler depuis plusieurs mois à cause de ma faiblesse. Depuis environ un mois je prends des amers de M. Pierre Forget dit Despatie, et maintenant je puis travailler et vaquer à mes affaires. J'ai un grand appétit, je ne tousse plus ou presque plus, et ne crache plus comme ci-dessus. Je suis heureux de pouvoir recommander fortement les amers de M. Despatie.

FRANCOIS MARTINER,
No. 291, rue des Allemands.
Montréal, 29 oct. 1869.

Je soussignée certifie que j'ai été été guérie par l'usage des remèdes de M. Dépatie d'une maladie d'hémorroïdes qui me faisait souffrir depuis plusieurs semaines et dont j'ai obtenu la guérison par deux applications. Je ne saurais donner meilleur avis aux souffrants de pareille maladie que de consulter M. Dépatie.

MME. JOSEPH LAVOIE,
Rue St. Laurent.

Je soussigné certifie que depuis plusieurs années j'ai souffert d'un rhumatisme enflammatoire dont je n'ai pu obtenir aucun soulagement qu'après avoir employé les remèdes de M. Depatie dont j'ai fait usage, huit jours après lequel je suis content de dire que je suis parfaitement guéri. Je voudrais connaitre tous les souffrants de pareille maladie afin de les mener chez M. Dépatie pour obtenir une guérison certaine.

J. B. MIRON,
Village St. Jean-Baptiste.

Je soussigné certifie que depuis plusieurs années j'étais attaqué d'une toux à laquelle je ne fis pas de remarque pendant les premières années, mais qui augmenta peu à peu et qui devint si grave que je désespérais de mes jours. Un de mes amis me conseilla de prendre de ses remèdes dont il me fit présent de quelques verres qui lui restaient. Je n'avais pas fini ces quelques verres que je me sentis un soulagement, ce qui m'encouragea à aller moi-même voir M. Dépatie et acheter de ses remèdes, et je certifie qu'après en avoir usé pendant 10 à 12 jours je me suis trouvé comme si je n'avais jamais rien eu.

ALEX. DESROCHE,
Rue St. Dominique.

On pourrait encore ajouter un autre grand nombre de certificats qui prendraient ici trop de place pour être publiés, pour prouver tous les cas de guérison qui ont été obtenus par les amers de M. Despatie.

Ces amers guérissent infailliblement la Consomption, et chaque maladie a son remède particulier, tel que les Rhumatismes, Retention d'Urine, Hémorroïde, maladies des femmes.

PIERRE FORGET DIT DÉPATIE,
No. 19, Rue St. Laurent,
Village St. Jean-Baptiste.

M. PIERRE FORGET DIT DÉPATIE informe ses pratiques et le public qu'il transportera son magasin No. 379, Rue St. Laurent, porte voisine de M. Mazurette, Tailleur.

11 fév. aa—78

COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LAPRAIRIE.

L'assemblée annuelle de cette Compagnie a eu lieu le 4 courant; les Messieurs suivants ont été nommés Directeurs: J. Bte. Varin, John Dunn, Camil Lacombe, Julien Brosseau et Julien Brossard.

Laprairie, 7 avril 1870. jno-125

REMEDE DE FOWLE

POUR LA GUÉRISON DES HÉMORROIDES ET DES HUMEURS.—Le seul remède certain pour les Hémorroïdes de toutes sortes, la LEPRE, le SCROFULE et toutes les maladies de la peau. Usage interne et externe. Complètement végétal. En usage dans les hopitaux de l'Ancien et du Nouveau Monde. Dans les cas de manque de guérison, j'autorise les vendeurs à remettre l'argent et à me la charger. Aucun manque de guérison depuis dix ans. Préparé par H. D. FOWLE, Chimiste, Boston. $1 la bouteille. Vendu partout. HENRY SIMPSON & CIE., Agents. Vendu aussi par EVANS, MERCER et CIE.

14 aout 1869. aa-bfps-231

GYMNASE DE MONTREAL, Rue Mansfield, est ouvert tous les jours de 8 heures A.M. à 11 P.M. Un professeur habile dont les services sont toujours à la disposition des membres *gratis* réside sur les lieux.

Une salle de billard avec quatre tables et une Salle de Boules avec cinq allées, toutes en bon ordre, sont annexées au Gymnase.

Le surintendant reçoit sur les lieux les noms des nouveaux membres.

15 nov. aa—afps—6

On Demande

Une personne connaissant bien les deux langues et ayant quelque connaissance des affaires, pour agir comme

SOLLICITEUR D'ANNONCES

Pour le Journal "LE PAYS." La situation offerte sera très lucrative pour celui qui entendra quelque chose à la besogne.

28 mars 1870. 115

Les personnes endettées envers la Succession de PROSPERE ARCHAMBAULT, marchand, de cette Cité, failli, sont requises de venir payer immédiatement au Soussigné, sans quoi leurs comptes ou Billets seront poursuivis.

L. JOS. LAJOIE,
SYNDIC,
No. 43, Rue St. François-Xavier.
1 avril-jno-119.

HOTELS & RESTAURANTS

RESTAURANT DU PALAIS,

NO. 9, RUE ST. JACQUES,
(Près du Palais de Justice,)
MONTRÉAL.

Lunch de midi trois à heures 15c.
Diner à toute heure 25c.
Meilleurs comestibles et liqueurs de première qualité.
Ouvert le matin à l'arrivée des bateaux de Québec et aussi aux heures de l'arrivée des convois de tous les chemins de fer.

5 juin. aa—173

St. Lawrence Drug Hall,

COIN DES RUES ST. LAURENT et STE. CATHERINE.

Présents de Noel et du jour de l'An.

Parfums depuis 12½ cts. jusqu'à $5 la bouteille.
Sirops de toutes sortes pour l'usage des familles.
Gardez une bouteille d'Élixir pulmonaire de Snelling dans la maison, pour la guérison des toux et rhumes.
Le ciment pour tout réparer est un article utile que chacun devrait avoir. Prix 25 centins.
J. D. L. Ambrosse prête son attention personnelle à la préparation de toutes ses prescriptions.
Cloche de nuit.

J. D. L. AMBROSSE,
Pharmacie St. Laurent.

Assistant de la Compagnie des Pharmaciens de Londres. Associé de la Société Pharmaceutique de la Grande-Bretagne. Licencié au Collége des Médecins et Chirurgiens, coin des rues St. Laurent et Ste. Catherine Montréal.

4 juin 1869. aa—172

SEWING MACHINES

MOULINS A VENDRE.—Le PREMIER PRIX a été accordé à J. D. LAWLOR à la dernière exposition Provinciale tenue à Montréal, en Septembre 1868, pour la confection des meilleurs MOULINS A COUDRE DE SINGER manufacturés dans la Puissance du Canada.

Le soussigné reconnaissant pour l'encouragement qu'il a reçu, annonce respectueusement à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il a toujours en mains un assortiment considérable et varié de MOULINS A COUDRE DE PREMIÈRE CLASSE tant de sa propre manufacture que provenant des meilleurs fabriques des Etats-Unis, ayant tous les dernières améliorations et accessoires. Parmi lesquels sont:

Le MOULINS DE SINGER à l'usage des familles et des manufactures
Le do HOWE do do do
Le do ÆTNA do do do
Le do FLORENCE do action reversible,
Un nouveau Moulin à Navette, avec table, prix $30; aussi un nouveau moulin elliptique à l'usage des familles, construit sur le principe de Wilcox et Gibb, prix (avec table complète) $23. Moulins pour fil ciré A. B. et C.

Je garantis tous les moulins faits par moi comme supérieur sous tous les rapports à ceux de tout autre manufacturier en Canada. J'ai des certificats de tous nos principaux établissements manufacturiers et des meilleures familles de Montréal, Québec, et de St. Jean, N. B. attestant leur supériorité. Ma longue expérience dans ce commerce et les grandes facilités pour manufacturer me mettent en état de vendre des Moulins à Coudre de Première Classe de 20 à 30 pour cent à meilleur marché que tout autre fabricant dans la Puissance. J'offre en conséquense aux agent,s de meilleurs moulins à de meilleures conditions

Les agents voyageurs et locaux feront bien de donner leur attention à ce sujet.

Un escompte spécial sera alloué au clergé et aux institutions religieuses.

Bureau principal: 365, rue Notre-Dame.
Manufacture: 48, rue Nazareth, Montréal.
Succursale: 22 rue St. Jean, Québec: 78 rue King, St. Jean, N.-B., et 18, rue Prince, Halifax, N.-E.

Toutes sortes de Moulins à coudre réparés et améliorés à la Manufacture, 48, rue Nazareth, et à la boutique au-dessus du Bureau, 365 rue Notre-Dame, Montréal.

J. D. LAWLOR,
365, Rue Notre Dame.

7 février 1870. aa—74

Magasin et Logement à Louer.

Un Magasin et Logement situé au No. 398 sur la RUE Ste. CATHERINE. Le Magasin contient toutes les garnitures nécessaires.

Possession immédiate. Conditions faciles.

S'adresser à
J. B. DELONGCHAMPS.
No. 398; Rue Ste. Catherine.

Montréal, 31 Mars, 1870. bs—118.

LEWIS A. HART, M.A., B.C.L.,

NOTAIRE PUBLIC,
29, Rue St. François-Xavier, 29.

9 déc. 1869 aa—26

CHARBONS.

Coke de Newcastle,
Charbon pour forgerons,
Charbon à grille de première qualité,
Charbon à vapeur écossais,
Charbon à vapeur intercolonial.
Anthracite Américain, toutes grosseurs,
Anthracite Gallois, " "

A vendre par
J. & E. SHAW,
13, Rue Commune.

MAGASIN de THE ORIENTAL,

258, RUE ST. JOSEPH, 258,
A quelques portes à l'Est de la Rue Guy.

Thés odoriférants de la nouvelle récolte,

JAPONAIS, GUNPOWDER, IMPERIAL, HYSON,
THÉS de SOUCHONG pour le DÉJEUNER,
THÉS de CONGOU et d'OOLONG,
Vendus en détails aux prix des ventes en gros.

Vins, liqueurs, et divers articles délicates, avec les articles ordinaires d'un magasin d'épiceries de famille de première classe.

Pas de fausses solicitations. Venez vous satisfaire par vous même.

M. SCANLAN.
21 fév. cm.—89.

HABITS, PANTALONS ET VESTES

DE
BROADWAY,
DÉFI PORTÉ À
L'Europe et à l'Amérique
POUR LA
SATISFACTION GENERALE!

1870. MODES DU PRINTEMPS. 1870.

On peut les voir maintenant à
L'ATELIER DE TAILLEUR DE BROADWAY,
52, RUE ST. JEAN.

Les Messieurs pourront fournir leur Etoffe, et leurs vêtements seront faits avec le plus grand soin.

Les services de M. CHARLES RANCOUR, bien connu comme un coupeur de première ordre, ont été assurés à l'établissement.

REPARATION et NETTOYAGE par un procédé nouveau; DÉGRAISSAGE et REPASSAGE exécutés promptement et de manière à défier tout concurrence.

23 mars. 113

DENTISTES

LE DR. TRESTLER & FRERE,

DENTISTES,
Extraient les dents sans douleurs
AU MOYEN DU
Chloroforme ou du Gaz Hilariant,
Au No 243, RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
sept.

ANNONCES DIVERSES.

GLACE! GLACE! GLACE!!

Le soussigné à l'honneur d'informer le public qu'ayant considérablement agrandi ses GLACIÈRES, il pourra, cette année, fournir de la glace à un plus grand nombre de consommateurs que par le passé.

Pour les prix s'adresser à
JOSEPH CHRISTIN,
119, Rue Sanguinet.

Montréal, 17 mars 1870. j 1 juil-107

GEORGE LAFLEUR,

MANUFACTURIER DE
RIDEAUX TRANSPARENTS POUR FENETRES,
227, Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer respectueusement à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir une manufacture de Rideaux transparents pour fenêtres. Ayant dans son établissement des artistes de première classe, il ose dire qu'il peut satisfaire tous les gens avec les couleurs les plus riches, pour maisons privées, Eglises, Magasins, Salons, etc. De nouveaux patrons magnifiques et de tous genres seront placés pour convenir avec les couleurs. Abats-jour en fil de métal pour logements, magasins et salons, toutes sortes de transparents illuminés pour exhibitions etc., Scènes pour Théâtres privés, Fleurs, Paysages, Rideaux transparents pour convenir avec les Tapis, Tapisseries et Draperies en Or, en Argent Crystal, velours et couleurs.

—AUSSI—

Décorations d'enseignes en or et en couleur de toutes sortes. Toute ouvrage sera promptement et soigneusement exécutée au plus bas prix.

22 février. cm—87.

Day, Terrault & DeBlois

FONDEURS
ET
MANUFACTUREURS DE POELES, &C,
FONDERIE DES ARTISANS.
114,--RUE ANNE, (GRIFFINGTOWN),--114,
MONTREAL.

MM. DAY, TERRAULT & DEBLOIS, annoncent à leurs pratiques et au public en général, qu'ils ont constamment en main les articles de première classe suivants:

Couchettes en Fer,
Grillages de Portes et de Chassis,
Garnitures de Bureaux,
Capes de Cheminées,
Portes de Fourneau avec Cadre,
Trous de Tuyaux et Ronds pour Plafonds,
Laviers et Bains,
Plaques et Pieds de Poêle,
Charrues et ouvrages pour Forgerons,
Fonte pour Bâtisses de toutes sortes,
Colonnes, Soliveaux, Corniches,
Trusses, Clôtures, etc., etc.,
Machineries en Fonte de toutes sortes,
Sculptures et Ornements en Fonte,

TOUTES ESPÈCES DE
Patrons, Sculptures et Réparations
FAITES A ORDRE

Sous le plus court délai et au plus bas prix

Montréal, 14 mars 1870. cm-101.

A. BRODEUR,

Tailleur,
92, Rue Notre-Dame,
En face M.M. Préfontaine et Perrault.

30 avril. aa—144

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, DE LA CITE DE MONTREAL

DIRECTEURS:
BENJAMIN COMTE, ECR.

R. A. R. HUBERT, ECR.,	AND. LAPIERRE, ECR.
HUBERT PARÉ, ECR.,	J.-BTE. HOMIER, ECR.
NARCISSE VALOIS, ECR.	N. VILLENEUVE, ECR.
JAMES E. MULLIN ECR.,	FERD. PERRIN, ECR.

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entr'eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leur prime en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurances basées sur un autre principe, reconnaisssent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpériencedes administrateurs et de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrét--Trésorier,
21 Oct. 1867. aa—43

AVIS.

Circulaire du Printemps.

En exprimant notre gratitude de l'encouragement qui nous a été donné, nous prenons la liberté d'informer nos amis et le public en général que nous sommes en mesure de leur fournir des Bottes, des Souliers et des Claques de la meilleure qualité, et manufacturés par nous. Nous venons de recevoir un nouveau lot de Chaussures Anglaises, pour Messieurs, Dames et Enfants, très convenable pour le printemps. Aussi des Pantoufles de Dame en Kid Français unis et brodée avec ou sans talons; ainsi qu'un bel assortiment de Chassures Américaines, Bronzées ou noirs, avec des boucles en or ou argent plaqué, en aciers, et de différents patrons. Nous avons aussi dans nos marchandises le préservateur du cuir d'Olmsted, garanti pour rendre le Cuir Imperméable à l'eau. Nous avons aussi le célèbre verni d'Hawthaway et Fils, pour les chassures de femmes et d'enfants; ce Verni est garanti pour ne pas détériorer le cuir, il ne salit pas les vêtements. Nous vendons ce Verni en Gros et en Détail.

N. B.—Un lot considérable de Bottes pour Dames, convenables pour le Printemps et l'Été vendus à des prix excessivement bas.

BRODEUR & BEAUVAIS.
Successeurs de J. & T. BELL,
273, Rue Notre-Dame.

17 mars. am-107

A VENDRE ET A LOUER

A VENDRE.

Des Drapeaux, Pavillons et Union Jacks, Goudron, Poix pour Toits, Étoupe, Cordage, Agrès en fil d'Archal, Canevas, Huiles, Peintures, Étamines, Lampes, Suif, Caoutchouc, Ancres et Chaînes.

P. S. ROSS ET FRÈRE,
10, Rue des Sœurs-Grises
Montréal, 9 juin 1869. 177

AVOCATS & NOTAIRES

DOUTRE, DOUTRE & DOUTRE

J. D.—C.R. G. D.—B.C.L. J. BTE. D. L.L.B.
AVOCATS,
No. 57,—*RUE ST. GABRIEL,*— *No* 57
30 nov. 1869 aa—19

DORION, DORION & GEOFFRION

AVOCATS,
No. 43, RUE ST. VINCENT, No. 43.
AU DEUXIEME.
L'HON. A. A. DORION, G. R.
V. P. W. DORION, ECR.,
C. A. GEOFFRION, ECR.
12 juin 1867 jno—62

GUSTAVE A. DROLET

AVOCAT,
No, 30, Rue St. Vincent,
MONTREAL.
1er juin 1869. aa—169

L. S. COTE,

Avocat, L. L. B.
NO. 29, RUE ST. VINCENT,
MONTREAL.

M. COTÉ suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.
7 sept. 1869. aa—251

DUHAMEL ET RAINVILLE

AVOCATS,
28, Rue St. Vincent.
JOSEPH DUHAMEL. H. F. RAINVILLE.
mai 1869. 152.

MEDECINES BREVETEES

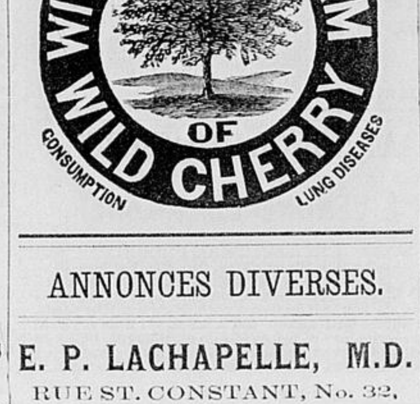

ANNONCES DIVERSES.

E. P. LACHAPELLE, M.D.

RUE ST. CONSTANT, No. 32,
Au coin de la Rue Vitré.
4 nov. fm—300

GEO. H. HAZELL,

CONFISEUR
ET
BOULANGER DE BISCUITS,
EN GROS
No. 6, Rue Bonsecours
MONTREAL.

Montréal, 28 avril 1869. aa—142

AVIS AU PUBLIC EN GENERAL.

A l'avenir, le soussigné sera prêt à recevoir tous les ordres qu'on voudra bien lui donner pour réparer, Vernir, Polir et Nettoyer toutes sortes de Meubles et Pianos, chez lui où à domicile, si on le préfère.

La réparation des meubles causant souvent beaucoup de trouble en les faisant transporter à l'atelier, parce qu'alors on risque de les endommager ou les briser, le soussigné offre au public de se rendre à domicile pour faire ces ouvrages.

On promet satisfaction, vu que l'on n'emploiera que les meilleurs matériaux.

Le soussigné réfère le public à M. T. D. Hood, fabricant de pianos, chez qui il a fait des ouvrages de ce genre pendant onze ans.

Autres références:—MM. John Pratt, Adolphe Roy, Laurent et Laforce, Mme Joyal, etc.

PIERRE GOSSELIN,
No. 95 Rue St. Laurent,
Chez M. MÉLOCHE, Orfèvre.
Montréal, 8 Juin 1869. 175.

J. E. D'AVIGNON,

CHIMISTE ET DROGUISTE.

A à vendre les **Drogues** et les **Préparations Chimiques** les plus pures,

Teintures, Parfumeries,

et autres articles de toilette.

Les ordres des marchands de la campagne sont exécutés très promptement et à des prix excessivement réduits, pour *ARGENT COMPTANT.*

Dépôt pour la
Poudre à Boulanger de D'Avignon.
Agence Canadienne pour
L'ONGUENT ECLECTIQUE
ET
La Poudre de Santé de Derome
DISPENSAIRE DE LA CITÉ:
252, RUE NOTRE DAME,
(Vis-à-vis J. MUSSEN.)

Montréal, 17 avril 1869 aa—133

Dr. L. J. B. LEBLANC,

CHIRURGIEN DENTISTE,
(Elève et successeur du Dr. Jourdain.
No. 581, RUE CRAIG, AU COIN DE LA RUE OTA
MONTRÉAL.

De 9 à 5 heures,

Le DR. LEBLANC extrait les DENTS sans douleur, au moyen du GAZ.

28 avril aa—142

Bois de Corde à bon marché—

Au Clos de D. O'BRIEN, coin des Rues Craig et St. Charles Borromée, et coin des rues St. Paul et Place Dalhousie. Erable du Haut-Canada, $6.75 la corde, livré; *Birch* du Haut-Canada, $5.75 la corde livré. Aussi, un grand assortiment de Planches, Chevrons, Planches de Sapin, Lattes, etc., etc. Bois de Construction, Cèdres, Bois plat et carré.

19 février. fm—35

ANNONCES DIVERSES

Maison à Louer ou à Vendre,

A MILL-END près de l'Eglise. 10 appartements et dépendances.

S'adresser No. 56, Rue St. Laurent, chez
98 M. BRUCE.

MARLER ET READE,

433 et 435, Rue St. Paul.

1870 IMPORTATION DU PRINTEMPS 1870.

Offrent maintenant en vente un ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE ET VARIÉ de

Articles de mode Français et Anglais,
Chapeaux de paille et
Marchandises de Fantaisie,
Aussi Fleurs, Plumes, Rubans, &c

Les Commandes qui nous seront transmises par la Poste, seront exécutées avec soin et Promptitude.

17 mars 1870 am—107

Société permanente de construction DU District de Montréal.

DIVIDENDE No. 12.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de CINQ pour cent, faisant dix pour cent par année sur les part permanentes de cette Société a été déclaré et sera payable le et après le 1er Avril prochain au bureau de la dite Société.

Par ordre,
P. A. FAUTEUX,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 11 février 1870. 79

G. SCOTT & CIE.,

No. 637, Rue Craig,

Manufacturiers de Patrons et Objets en Fonte de tous genres.

Aussi Modèles pour le Bureau des Brevets promptement et élégamment exécutés.

19 nov. aa—10

FETES! FETES! FETES!

PRESENTS! PRESENTS! PRESENTS!

UN MAGNIFIQUE ET UTILE PRESENT!

Un Souvenir durable et agréable à ceux qui ont besoin de Lunettes pour voir.

Allez chez LAZARUS, MORRIS ET CIE., 295 Rue NOTRE-DAME (second étage), qui ont un magnifique FONDS de belles LUNETTES EN OR, et de LORGNONS arrangés avec nos célèbres LENTILLES parfaites fabriquées par nous et garanties pour cinq années. Les meilleures dans le monde pour fortifier et préserver la vue.

On ne peut trouver de présent plus acceptable pour nos parents, amis, ou ceux qui ont besoin de Lunettes.

Elles sont belles, utiles et durent plusieurs années sans qu'il soit nécessaire de changer.

Les Verres peuvent être remplacés par de semblables.

A vendre par nous seulement.

30 oct. 297

N. CODERRE,

Marchand-Tailleur,
No. 208, RUE NOTRE-DAME,
En haut chez MM. BARRET & PRICE,
MONTREAL,

où l'on trouvera des Draps, Casimirs et Tweeds de toutes sortes et des gouts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.

18 août 1869. aa—234

SACS POUR GRAINS.

A vendre à bas prix.

LEWIS S. BLACK & THOM,
184, Rue McGill.
Juin 1869 aa—181

GRANDE EXPLOSION

—A LA—
Cantine de Jos. BEEF,
VIS-A-VIS L'HOTEL DE VILLE.

Lunch libre, plus un verre de Punch. Le tout pour 5 cts. Oie routi, Tortue et Dinde, le tout pour 10 cts. Charretiers, seulement 5 cts., Militaires, plein prix. Café chaud, pain et beurre, 5 cents.

On vend le *Witness* à la Cantine de Jos.

Pas de gêne, mangez à votre goût avant de payer votre compte.

8 fév. 75

GRAINES! GRAINES! GRAINES!

JAS. GOULDEN,
Pharmacien -- Chimiste,
177 et 179 Rue St. Laurent,
(*Près le Marché*)
MONTREAL.

Offre en vente un assortiment considérable de Graines pour Champs et Jardins Potagers, Fleurs de France, d'Angleterre et des Etats-Unis. Elles sont garanties fraiches et considérées une des meilleures collections du Canada.

ELLES CONSISTENT EN

Fevres,	Concombres,	Persils,
Betteraves,	Laitues,	Piments,
Choux,	Blé-d'Inde,	Pois,
Carottes	Melons,	Radis,
Choux-Fleur,	Moutarde,	Epinards,
Céleri,	Oignons,	Raves,
Mil,	Panais,	Tomates,
Cerfeuil,	Citrouille,	Marjolaine.

Un escompte libéral sera accordé aux marchands et aux sociétés d'Agriculture, qui s'en procureront en certaine quantité.

Sur demande on envoie un catalogue.

On trouvera à la même Pharmacie:

MEDECINES PATENTES, TEINTURES, BANDAGES,
BOUTEILLES DE NOURRICES, &c.
AUSSI LE
NITRO--KALI DE GOULDEN
OU
ESSENCE DE SAVON

Supérieure à aucune maintenant en usage. Elle est garantie comme faisant le savon sans graisse ou lessive eu avec peu ou pas de trouble.

A vendre partout chez les principaux Droguistes et Epiciers.

31 mars 1870. 118.

STEAMERS

La Compagnie de vapeurs Océaniques de Montréal

Ayant le contrat du Gouvernement du Canada pour le transport des MALLES CANADIENNES et AMÉRICAINES.

1869. ARRANGEMENTS D'ETE. 1869.

Les LIGNES de cette Compagnie se composent des vapeurs en fer de première classe, à double engin, des chantiers de la Clyde, dont les noms suivent:

SCANDINAVIAN	3000	Tonnes	(en construction)
PRUSSIAN	3000	do	Lt. Dutton R N R
AUSTRIAN	2700	do	Capt. Wylie
NESTORIAN	2700	do	Capt. A. Aird.
MORAVIAN	2650	do	Capt. Brown.
PERUVIAN	2600	do	Capt. Ballantine.
GERMANY	3250	do	Capt. Graham.
EUROPEAN	2646	do	Capt. Barclay.
HIBERNIAN	2434	do	Lt Smith, R N R
NOVA-SCOTIAN	2300	do	Capt. R. S. Watts.
NORTH-AMERICAN	1784	do	Capt. Richardson.
DAMASCUS	1600	do	Capt. Trocks.
OTTAWA	1831	do	Capt. Archer.
ST. DAVID	1650	do	Capt. Grange.
ST. GEORGE	1468	do	Capt. Jones.
ST. ANDREW	1432	do	Capt. Scott.
ST. PATRICK	1207	do	Capt. H. Wylie
NORWAY			Capt. Meylius.
SWEEDEN			Capt. Menzie.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool tous les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour débarquer et recevoir à bord les Passagers et les Malles venant ou allant en Irlande ou en Ecosse), doivent être envoyés de Québec comme suit:

NESTORIAN	Mai 8
PRUSSIAN	Mai 15
AUSTRIAN	Mai 22
MORAVIAN	Mai 29
HIBERNIAN	Juin 5
PERUVIAN	Juin 12

Prix du passage de Québec:
Cabine.......................$70 à $80
Pont............................ 25

Les VAPEURS de la LIGNE GLASGOW (faisant voile de Glasgow tous les MARDIS, et de Québec pour Glasgow tous les JEUDIS), doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA	Mai 6
ST. DAVID	Mai 13
ST. ANDREW	Mai 20
ST. PATRICK	Mai 27
DAMASCUS	Juin 3
ST. GEORGE	Juin 10

Prix du passage de Québec:
Cabine.......................$60
2ème Cabine.................. 40
Pont............................ 25

Il y a à bord de chaque vaisseau un chirurgien expérimenté.

On ne pourra assigner les chambres avant qu'elles ne soient payées.

Pour le bagage et autres détails, s'adresser à Portland à J. L. FARMER ou à HUGH et ANDREW ALLAN; à Québec à ALLANS, RAE et Cie.; au Hâvre, à JOHN M. CURRIE, No. 21 Quai d'Orléans; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25 Quai Voltaire; à Anvers, à AUG. SCHMITZ et Cie; à Rotterdam à G. P. ITTMANN et ZOON; à Humburg, à W. GIBSON et HUGO; à Belfast, à CHARLEY et MALCOLM; à Londres, à MONTGOMERIE et GREENHORNE, 17 rue Grace-church; à Glasgow, à JAMES et ALEX. ALLAN, 70 rue Great Clyde; à Liverpool, chez les frères ALLAN, rue James ou chez

H. & A. ALLAN,
Coin des rues Youville et Common.
19 Avril 1869. aa—131

H. B. WARREN,

Manufacturier de Balances,

A constamment en mains Balances de fantaisie pour comptoir et à balancier que le poids seul d'une mouche peut faire baisser. Aussi un assortiment complet de balances avec plate-forme pour comptoir, lesquelles sont toutes garanties. Fabrique et Salle d'échantillons, No. 216, Ruelle des Fortifications, près le Carré Victoria, Montréal.

2 novembre 1869. aa—198

C. & A. LARIN,

BUREAU D'EXPRESS et de COLPORTAGE,
70, Grande Rue St. Jacques,
MONTREAL.

Nous offrons au service du Public, quantité de Wagons simples ou doubles, avec ou sans couvertures, pour le déménagement des Meubles, Pianos, etc., etc., Colis et Bagages transportés aux Bureaux ou Chemin de Fer et *vice versâ.* Voitures de fantaisie ou Sleighs pour parties de campagne ou promenades à la ville, toujours à la disposition du public.

—AUSSI—

ECURIES considérables et de première classe comprenant un assortiment des plus jolies Voitures du dernier genre et des plus confortables, tirées par un ou deux chevaux, à discrétion.

Commandes exécutées promptement.

LAISSER LES ORDRES AU BUREAU
70, Grande Rue St. Jacques, ou aux Ecuries, 88, Rue St. Joseph.

CHS. LARIN, JR. ADOLPHE LARIN.
5 mars 1870. cm-97.

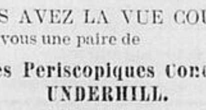

ET

VITRES.

SI VOUS AVEZ LA VUE COURTE, procurez-vous une paire de

Lunettes Periscopiques Concaves de UNDERHILL.

Si votre vue s'affaiblit, ayez une paire de

Lunettes Périscopiques Convexes d'UNDERHILL.

Les Lunettes ci-dessus sont très soigneurement montées avec des Cristaux ou des Vitres de première qualité, préparés et ajustés d'après le système du Professeur WOLLASTON, et sont recommandées par les plus *éminents Oculistes de l'Europe et de l'Amérique,* de préférence à toutes autres.

Toujours en mains un grand assortiment d'INSTRUMENTS d'OPTIQUE et de MATHÉMATIQUE de qualité et d'un fini supérieurs.

Copiez l'adresse.

JOHN UNDERHILL,
Opticien consultant et Pratique,
387, RUE NOTRE-DAME,
(*Porte voisine de Chs. Alexander & Fils.*)

22 déc. 37

OCCULISTE & AURISTE

DR. L. O. THAYER,

Le célèbre OCULISTE et AURISTE du Collége McGill, peut être consulté tous les jours au No. 153, Grande Rue St. Jacques.

Mlle. M. A. Hyde, Alburg Springs, Vermont, devenue aveugle par inflamation, renvoyée guérie; M. P. McGrath, Clinton, N. lui a rendu la vue par l'extraction d'un morceau de fer dans la cataracte de l'œil.

A. Lacoste, N. Y., tumeur sur la paupière guérie. Mlle Deschamps, St. Paul, œil artificiel posé, qu'on ne peut distinguer de l'œil sain; M. J. Croll, de Cornwall, sourd de l'oreille droite, guéri; J. Pigeon, village St, Jean-Baptiste, yeux louches guéris; Mlle Hurty, Lacolle, *même guérison.*

30 avril. aa —144

LE REGENERATEUR INDIEN PATENTE

D M. LOUIS LARIVE.

Voulez-vous empêcher la chûte de vos cheveux? Voulez-vous avoir une belle chevelure? Voulez-vous faire disparaître l'inconvénient d'un crâne chauve? Voulez-vous un excellent remède contre les maux de têtes? Usez du *Régénérateur Indien* de M. Louis Larivé.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LOUIS LARIVÉ,
11 jan—aa– 51 Rue Ste. Elizabeth, Montréal.

A. W. HOLDSTOCK,

PROFESSEUR de DESSIN, PEINTURE, &c.
COIN DES RUES
CRAIG et St. PIERRE.
24 fm-39

CHEMINS DE FER

GRAND TRONC

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC DU CANADA.

1869—ARRANGEMENTS D'HIVER—1869.

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit:

POUR L'OUEST:

Express de jour pour Ogsdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest à.... 9.10 A M
Express de nuit do do...... 8.30 P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à.................. 7.00 A M
Trains pour Lachine à 8.00 A.M., 9.30 A.M. 3.00 PM et 5.00 P. M.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires .... 7.0 A M
Express pour Boston.......... .... 8.40 A M
Express pour New-York et Boston viâ le Vermont Central........................ 3.30 P M
Express pour Island Pond et Gorham.... 2.00 P M
Express pour New-York viâ Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à.................................... 3.00 P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticooke, seulement à............................10.10 P M

Chars dortoirs pour chaque convoi de nuit. Bagage marqué (checked).

Le steamer *Carlotta* laisse Portland tous les Samedis Après-Midi (après l'arrivée du train laissant Montréal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Mercredi.

Il y a à bord un confort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis et Jeudis à 5 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Montréal, 7 avril 1869—1 Directeur-Gérant

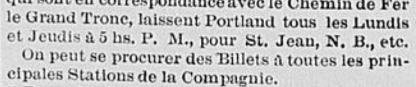

GREAT WESTERN DU CANADA.

A compter de cette date, jusqu'à avis contraire, les Trains laisseront TORONTO aux heures suivantes:

Train Express à 7 hs. A.M., pour l'Est et l'Ouest.
" " à midi do do
" Omnibus à 4.45 heures P.M. do do
" Passagers et Fret à 5½ h. P.M. do do

LES CÉLÈBRES
VOITURES-SALONS de PULLMAN

Feront le trajet sur l'Express Est Atlantique, et Express Ouest Pacifique.—CHARS-DORTOIRS, (*Palace Sleeping Cars*) sur tous les trains de nuit.

LES CONNEXIONS se font au Pont Suspendu avec les trains du New-York Central R. R., pour Buffalo et tous les endroits à l'Est et à Détroit, avec les chemins de Fer Michigan Central, Michigan Southern, et le Détroit et Milwaukee pour tous les endroits à l'Ouest, ainsi que les Steamers pour Cleveland, Sandusky, Lac Supérieur et Rivière St. Clair; et à Toronto avec le Grand Tronc et les chemins de Fer du Nord.

Les TRAINS DE TORONTO A HAMILTON se réunissent aux Trains Express de l'Est et l'Ouest sur la voie de Paris, London, Guelph, Petrolia, Sarnia, Détroit, Chicago, Milwaukee, etc.

W. K. MUIR, Surintendant Général.
Bureau principal, Hamilton.
2 avril 1870. 120

TRANSPORT DES MALLES

BUREAU DE POSTE, Montréal, 17 Mai 1869.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées. A.M	Levées. P.M
		ONTARIO.		
8.00	......	Ottawa, p. chemin de fer(a)	7.30	6.00
8.00	......	Province d'Ontario......(a)	7.30	6.30
	5.15	Rivière Ottawa p. vapeur.	6.00	....
		QUEBEC.		
8.00	......	Chemin de fer Arthabaska et Trois-Rivières	.....	7.00
11.00	......	Do Caug. et Hemmingford	.....	3.30
8.00	2.00	Chemin de fer Montréal, Sherbrooke et I. Pond	6.00	115 7
8.00	......	Cité de Québec p. chemin de fer et à l'Est	.....	7.05
8.00	......	Cité de Québec p. vapeur	.....	6.10
8.00	......	Chemin de fer Richmond et Québec	.....	7.00
10.00	......	Do St. Jean et Rouses' Pt.	.....	3.3
10.00	......	Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt.	.....	3.30
		MALLES LOCALES.		
9.30	.....	Beauharnois	7.00	.....
11.00	......	Chambly (aussi 6 a.m) et St Césaire	.....	2.00
11.00	......	Contrecœur, Varennes et Verchères	.....	2.00
10.00	......	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	.....
11.00	5.15	Huntingdon	7.00	3.30
9.30	5.15	Lachine	7.00	3.30
10.00	......	Laprairie et St. Lambert	.....	1.15
11.00	......	Longueil	6.00	2.00
......	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne	7.00	.....
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
8.00	......	St. Eustache, St. Laurent et St. Martin	7.00	.....
......	2.45	St. Jérôme, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	.....
8&10	......	St. Jean et Station St. Armand	8.00	3.30
8.00	......	Trois-Rivières par la Rive Nord	.....	1.30
		PROV. MARITIMES.		
......	......	N. Brunswick et Isle P. E.	...	1.15 7.00
......	......	Halifax, N.-E.	...	1.15 7.00
......	......	(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de T.-Neuve.	....	7.00
		ETATS-UNIS.		
8&10	......	Albany, Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c.	..	3.30
8&10	......	I. Pond & Portland	..	1 & 7
8.00	......	Etats de l'Ouest	7.30	6.30

INDES OCCIDENTALES.

Lettres, &c, payées d'avance *viâ* New-York, sont expédiées chaque jour à New York d'où partent les autres malles.
Pour Havane et Indes Occidentales, *viâ* Havane, tous les Jeudis P. M.
Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brézil, le 23ème jour de chaque mois. 3.30

GRANDE BRETAGNE.

Par la Ligne Canadienne, Vendredi..... ..... 7.00
Par do Cunard: *viâ* N.-Y., Lundi.......... ..... 3.30
Par Brême (si l'adresse le comporte) *viâ* N.-Y......Mardi

a) Les sacs de la malle pour les chars pour Ontario sont ouverts de 8.10 a.m. à 7.10 p.m.
Do do pour I.P.R ouverts jusqu'à 1.40 p.m.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 A.M., 1.15, 5.45 et 9.00 P.M. Le Dimanche à 9.00 P.M.

SEATH,

35, GRANDE RUE ST. LAURENT,
VEND
Des Hardes Faites à meilleur marché que les moins coûteuses.

Pardessus pure laine -- $6.00

Voyez pour la grande Vente de Décembre.